

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

TÉLÉPHONE

ADMINISTRATIVE

RÉDACTION

1ain 7461

2in 7460

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Une enquête à poursuivre

Il y a quelques semaines, en faisant l'analyse d'un discours de lord Haldane, je signalais l'ignorance inconcevable de la plupart des hommes publics et des avocats canadiens en tout ce qui touche à l'origine et à l'histoire de la constitution britannique. Je me risquai à ajouter ceci: "Il faut bien l'avouer, l'enseignement de cette histoire, fait de manière à inculquer à la jeunesse canadienne la connaissance des droits et des obligations du peuple canadien, est déplorablement défectueux, ou plutôt inexistant, dans nos maisons d'enseignement secondaire et supérieur, anglaises comme françaises." (1)

Cette observation a valu à nos lecteurs des lettres intéressantes de deux professeurs d'histoire: M. l'abbé Groulx, du collège de Valleyfield, et M. l'abbé Gélinas, du petit séminaire des Trois-Rivières. (2) Elle a inspiré à M. l'abbé Chartier, professeur au collège de Saint-Hyacinthe, le travail remarquable que le *Devoir* a publié en deux articles, le 8 et le 10 novembre.

Ces lettres et ces articles ont été instructifs à plusieurs égards. Ils prouvent d'abord que nos éducateurs religieux, contrairement à la sottise calomnie lancée par leurs détracteurs et acceptée par un grand nombre de badauds, sont prêts à écouter les observations et les critiques qui leur sont faites dans un bon esprit. Et, ce qui importe davantage, ils démontrent l'évolution et les progrès accomplis dans notre enseignement secondaire.

On ne saurait trop encourager les directeurs et les professeurs de nos petits séminaires à suivre hardiment l'exemple de saint Paul: se glorifier sans fausse honte de leurs œuvres, afin d'encourager ceux qui les aiment et de confondre leurs ennemis déclarés ou cachés.

Tout récemment, à propos d'une *trouvaille* d'une petite feuille scolaire de Montréal — l'introduction dans un manuel d'histoire d'un chapitre de géographie — un journal d'Ontario affirmait gravement qu'il se dessine un mouvement formidable, dans le Québec, pour exiger de nos collèges classiques autre chose que l'enseignement du catéchisme.

Quelques études du genre de celles de M. l'abbé Groulx et de M. l'abbé Chartier, communiquées au public en temps opportun et mises en vedette, suffiraient à éclairer les gens de bonne foi. Elles auraient tout de suite réduit à sa juste mesure, dans l'opinion intelligente, la petite clique de la défunte EMANCIPATION: une poignée de sectaires ignorants, trop peureux pour se montrer sous leurs vraies couleurs et cachant leurs passions anti-catholiques et anti-nationales sous les apparences d'un faux zèle pour l'instruction du peuple, dont ils se soucient comme de vieilles lunes.

Les lettres et les articles de MM. Chartier, Groulx et Gélinas démontrent que l'enseignement de l'histoire s'est entièrement transformé dans les petits séminaires où professent ces messieurs. Pourquoi les autres collèges ne renseigneraient-ils pas le public avec la même franchise? Pourquoi les renseignements donnés ne conviendraient-ils pas d'autres matières?

Le *Devoir* a pris l'initiative d'enquêtes sérieuses et approfondies sur les problèmes vitaux de la nation. Nous serions heureux de voir les éducateurs de notre peuple poursuivre celle-ci.

Naturellement, pour être probante et fructueuse, cette enquête approfondie devrait s'inspirer de l'esprit qui anime nos correspondants: ne pas hésiter à confesser franchement les défauts du passé et les lacunes actuelles; ne pas craindre mais plutôt rechercher la critique loyale. Rien n'est plus propre à convaincre de la réalité des réformes accomplies et de la sincérité des déterminations prises pour multiplier et poursuivre ces réformes.

Aussi crois-je répondre au désir de mes correspondants en relevant sur le sujet, auquel je n'avais touché qu'en passant, dans cet article sur lord Haldane.

Ce sera pour demain.

Henri BOURASSA.

- (1) "Devoir" du 3 septembre.
(2) "Devoir" du 27 et du 31 octobre.

LES PROPOSITIONS DE LA CIE D'AUTOBUS

La lettre adressée hier aux autorités municipales par M. Duncan McDonald, président de la Compagnie Canadienne d'Autobus, complique d'une façon intéressante la question du Tramway.

Cette intervention devait nécessairement se produire. La Compagnie Canadienne d'Autobus et la Compagnie des Tramways représentent deux systèmes de transport qui sont ou viendront en conflit dans presque toutes les villes du monde. L'un bénéficie, comme chez nous, d'une grande situation acquise; l'autre prétend disposer des forces de l'avenir.

Que les deux compagnies veuillent également s'emparer des souterrains, c'est fort naturel. Les financiers qui les dirigent tiennent d'abord à posséder le plus de choses possibles, et les deux problèmes du transport de surface et du transport souterrain sont intimement liés.

Le premier résultat de l'intervention de la Compagnie Canadienne d'Autobus sera de forcer les autorités municipales à étudier de plus près encore ce problème du transport; elles auront maintenant à choisir entre deux projets parfaitement définies. Le second résultat sera d'amener la Compagnie des Tramways à abattre plus tôt qu'elle ne le comptait peut-être certains atouts qu'elle tient en réserve.

La lutte ne saurait manquer d'être très vive entre les deux compagnies. On remarquera que l'un des paragraphes de la lettre de M. McDonald constitue une critique indirecte, mais très précise, des propositions et de la conduite de la Compagnie des Tramways. Ce n'est pas sans penser au huis-clos récemment imposé au bureau des Commissaires par M. Robert et ses amis, que M. McDonald se déclare prêt à "discuter ouvertement tous les éléments" de son projet, avec les commissaires ou les échevins. Ce n'est pas davantage sans songer à son rival qu'il affirme que son projet "procure en même temps à la Ville la juste proportion des avantages et des profits qu'elle devrait retirer en retour de cette précieuse franchise, et qu'elle laissera le contrôle des rues de Montréal et du service absolu des transports entre les mains des autorités municipales".

La première carte que devra abattre la Compagnie des Tramways est celle des tarifs.

D'après la lettre de son président, elle se proposerait de conserver tous les tarifs actuels, d'imposer un

L'ASSOCIATION DES CITOYENS ET LA MAIRIE

Le bruit courait hier à l'hôtel de ville que sir Hugh Graham serait le candidat à la mairie de l'Association des Citoyens.

Le président de l'Association des Citoyens, M. Charles Chaput, nous déclare que l'Association n'a pas de candidat, qu'elle laisse aux électeurs le soin de choisir leurs candidats, se réservant d'appuyer ou de combattre ces candidats suivant leur mérite.

Le *Daily Mail* reproduit, par mégarde sans doute, dans la rubrique "The French Papers", des bouts d'articles du *Calgary Albertan* et du *Sunday World*, de Toronto.

N'est-ce pas le *Calgary Albertan* qui, rédigé en anglais, cela va de soi, redoutait le péril français, il y a quelques semaines, parce que le ministre des postes avait autorisé la publication de cartes postales bilingues? C'est un drôle de journal français.

BILLET DU SOIR.

UNE EPIDEMIE

Ce n'est pas de tuberculose que je veux parler, ni de variole, ni de méningite et pas davantage de paralysie infantile. L'épidémie qui sévit actuellement à Montréal est d'autant plus redoutable qu'elle était inattendue et que le Bureau municipal d'hygiène, et le Conseil provincial aussi du reste, est impuissant à la combattre.

L'amnésie, en effet — puisqu'il faut l'appeler par son nom — n'a pas encore de spécifique connu. Et c'est un mal terrible que cette "diminution notable ou perte totale de la mémoire"!

Cependant, la situation n'est peut-être pas sans espoir, puisque les cas que nous avons pu constater étaient d'amnésie partielle et non générale. Nous en parlons avec d'autant plus d'aisance que, soucieux de bien informer le lecteur, nous avons quelque peu étudié la question. Et nous pouvons affirmer que les symptômes en observation ne sont attribuables ni à l'idiotie ni au crétinisme, et pas plus à la paralysie générale ou à la démence qu'au surmenage intellectuel. Ils ne tiennent pas non plus à la vieillesse des patients, bien que, tout comme dans ces derniers cas, ceux que nous avons examinés portent sur les faits récents et seulement sur certaines catégories de faits.

Mais ce qui rend particulièrement alarmante l'amnésie qui sévit à Montréal, c'est qu'elle s'exerce sur une question de très grande importance: la question d'argent. On comprend tout de suite quelles perturbations économiques cela peut provoquer, en ces jours de vie chère, dans la société et dans les familles. Et le mal est réel et tout à fait caractéristique: n'est-on pas vu, à l'enquête sur les ventes de terrains à la Ville, un témoin, entre autres, ne plus se rappeler à qui il avait donné un chèque de \$900?

Ainsi, cette enquête, faite dans le but de découvrir l'existence de grippes, a révélé celle d'une épidémie. Elle a dépassé son objet et toutes les espérances.

Léon LORRAIN.

SUR LE PONT D'AVIGNON....

Les libéraux demandent l'invalidation de l'élection de M. Morris, député de Châteauguay. De son côté, le parti conservateur, dit la *Gazette*, va faire une contre-requête en invalidation d'élection et mettre M. Fisher en cause.

M. Borden, cette fois-ci, intervient-il pour tenir ses belles promesses de Halifax, en 1907, et verra-t-il à ce que son parti ne fasse pas trainer indéfiniment l'affaire devant les tribunaux? Nos lois actuelles, sur l'invalidation des élections, sont une farce cynique, et il est temps que le premier ministre les réforme comme il le promettait, en 1907.

Dans les dernières vingt-quatre heures, les policiers montréalais ont arrêté un Roumain, un Italien et un Anglais qui jouaient du revolver dans la rue, et un Canadien-français, ancien détective, qui, voulant assassiner sa femme d'un coup de pistolet, a tué un enfant qu'elle avait dans ses bras.

Les journaux font une enquête sur le coût de la vie. Elle ne vaut pas cher, de ce temps-ci!

L'Événement, à propos des demandes exorbitantes de la compagnie des tramways de Montréal à la ville, écrit hier, de sa meilleure plume: "Si le conseil de ville de Montréal se prononce catégoriquement et unanimement en faveur de l'octroi de ces incroyables privilèges, nous estimons qu'il est encore de devoir de la Législature de les refuser à la compagnie, ou, du moins, de ne les lui accorder qu'après un référendum aux électeurs de la métropole. C'est le peuple, en somme, qui devra payer les profits du trust. Qu'on lui demande la permission de le saigner à blanc!"

C'est excellent. Mais tout ce pourrât bien s'appliquer à la question navale. S'il faut un plébiscite à Montréal, quant aux privilèges à donner à la compagnie des tramways, pourquoi pas l'appel au peuple, avant le versement de 35 millions au trust des armements?

Un M. John McDougall, qui vient d'écrire un livre sur la vie rurale au Canada, "Rural Life in Canada", dit qu'il y a 12,000 enfants de langue anglaise obligés d'aller aux écoles françaises de Québec. Il ne parle pas des enfants canadiens-français auxquels le gouvernement Whitney enlève le droit d'apprendre leur langue dans les écoles ontariennes.

M. Parmelee, de l'Instruction Publique, à Québec, répond à M. McDougall que 1,394 enfants de langue anglaise, seulement, fréquentent des écoles françaises, dans Québec, et de leur libre gré, pour apprendre le français, afin de savoir les deux principales langues du pays. D'autre part, 2,071 enfants de langue française vont aux écoles anglaises de Québec, à part les collèges et les universités des autres provinces, pour y apprendre l'anglais. M. McDougall a certes été induit en erreur.

On vient de téléphoner avec succès, d'un côté à l'autre de l'Atlantique, disent les dernières dépêches. Bientôt viendra donc le jour où le roi, de son cabinet, à Windsor, entendra M. Sévigny chanter le *Domine Salvum Fac Regem*, dans l'église de Sainte-Justine de Dorchester.

Le Veuilleur.

LA SESSION

Le "DEVOIR" à vingt-cinq sous

Les intérêts de tous les citoyens de Québec peuvent être affectés par ce qui se passera d'ici quelques semaines, au parlement provincial. Tous ont donc un intérêt essentiel à être parfaitement renseignés sur les faits et gestes de nos députés. Et ils ne peuvent l'être que par des comptes rendus impartiaux, faits par un homme compétent.

Pour vingt-cinq sous, — en dehors de Montréal et de sa banlieue — on recevra le "Devoir" tous les jours d'ici la fin de la session provinciale.

Les comptes rendus du "Devoir" sont faits par un homme qui connaît parfaitement son métier et le parlement, M. Jean Dumont. Le "Devoir" est indépendant de toutes les cliques et de toutes les coteries.

LETTRE DE QUÉBEC

L'incident Lavergne. — Les compagnies provinciales d'assurance

Québec, 17. — Bien peu de députés ont pris la peine de venir à la Chambre ce soir. Une vingtaine au plus ont assisté à la séance et encore a-t-il fallu les "sonner" longuement. Les délibérations ont duré une demi-heure au plus et elles ont été des plus ordinaires: première lecture de quelques projets de loi, réponses à quelques interpellations, choix du comité qui devra étudier le projet de refonte du code municipal et... c'est à peu près tout, à part l'incident provoqué par M. Lavergne à propos de la distribution aux députés, par l'intermédiaire du bureau de poste de l'Assemblée législative, d'une brochure sans nom d'auteur ni d'imprimeur intitulée: "Le Canada français à la lumière de l'histoire", qui est une diatribe furieuse contre l'Eglise catholique. MM. Lavergne et Bernier ont demandé comment cette brochure non timbrée a pu passer par le bureau de poste de l'Assemblée. La bonne foi des employés a dû être surprise par le titre absolument inoffensif. Le président de l'Assemblée s'enquerra.

Deux districts judiciaires éprouvent certaines difficultés à reviser la liste des jurés à cause des sociales, les fonctions que remplissent leurs fonctions. Le Procureur-Général soumet un projet de loi à ce sujet. Il en soumet un autre pour préciser et étendre la juridiction des coroners et un troisième pour donner le droit de vote à la police. M. Trahan veut que le maire d'une municipalité compte au quorum.

Le projet de M. Lavergne concernant la tenue des élections fixe celles-ci, lorsque générales, à tous les cinq ans, et, lorsque partielles, au premier lundi suivant l'expiration de deux mois après la vacance du mandat. Il est à peu près certain que le gouvernement ne laissera pas voter cette loi; elle donnera peut-être lieu à une discussion intéressante.

M. Stein veut étendre à toutes les provinces le privilège d'assigner les témoins résidant dans celles-ci, lorsqu'il n'y a pas cause pendante de même nature, et donner aux secrétaires-trésoriers le pouvoir de recevoir des affidavits.

Aux interpellations, on dit à M. G. Langlois ou plutôt on lui fait dire, car il est absent, qu'aucune démarche n'a été faite à propos de la construction du Palais de Justice de Montréal; que la province de Québec n'a pas été représentée à l'exposition de Gand; que le gouvernement a payé \$10,000 à la compagnie d'exposition de Montréal en novembre 1910, mais qu'il n'a jamais reçu de rapport sur la façon dont cette subvention a été dépensée. Le gouvernement n'a même pas encore décidé ce qu'il fera à ce sujet. Pourquoi? Voici plus de trois ans que l'argent a été payé; il serait temps de savoir ce qu'en a fait.

A M. Lavergne, M. Caron dit que toutes les inscriptions de la route Edouard VII autorisées par le gouvernement provincial sont faites dans les deux langues. Quant aux amendements à la loi de la chasse et de pêche on en a demandé au gouvernement mais celui-ci n'a rien décidé.

Le projet de refonte des règlements de la Chambre sera soumis à l'étude d'une commission particulière composée de M. l'Orateur, de l'honorable sir Lomer Gouin, des honorables MM. Taschereau et Prévoist, de MM. Tellier, Bullock, Gault, Mercier, Patenaude, Tessier (Trois-Rivières), Lavergne et Stein. Elle siégera en tout temps, excepté pendant les séances de la Chambre, ainsi qu'en tout lieu qu'il lui plaira de choisir; son quorum sera d'au moins quatre membres, y compris le président et il aura le pouvoir de rendre compte, de temps à autre, de l'état de ses travaux.

Le code municipal ne manquera pas de soins durant cette session. Outre la commission parlementaire permanente qui le fait et le retaille chaque année, il y aura cette année une commission spéciale pour étudier le projet de refonte.

Pourquoi ces deux commissions cette année? Ce sont les anomalies du parlementarisme. La commission spéciale sera la plus importante. Elle se composera de MM. Gouin, Allard, Caron, Mackenzie, Taschereau, Tellier, Stein, Vilas, Tessier, Trahan, Cousineau, Sylvestre, Carboneau, D'Auteuil, Robert (Rouville), Prévoist, Godbout et Bullock.

L'existence officielle du bureau provincial des statistiques date d'aujourd'hui. En fait, le bureau n'est pas encore complètement organisé. M. Bunle qu'on a fait venir de France est actuellement en tournée de renseignements pour préparer un système aussi parfait que possible. Le bureau recueillera d'abord des statistiques exclusivement provinciales.

On a déposé ce soir le rapport du surintendant des assurances pour la province. Il ne contient pas un mot de commentaires.

Les commissions d'arbitrage.

Les enquêtes du DEVOIR

L'IMMIGRATION CANADIENNE

CONCLUSION

Une enquête de l'Etat sur l'immigration

Nous avons indiqué, dans la série d'articles dont se compose cette enquête, quelques-uns des aspects du problème de l'immigration et noté quelques-uns des amendements qui s'imposent, à notre sens, et après une étude attentive du sujet. Elles seront effectives à la condition essentielle qu'on bannisse au préalable la politique et les politiciens des services de l'immigration. Il restera encore beaucoup à dire et à écrire à propos de ceux-ci, mais il est temps de terminer. Et la conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut un remaniement complet de notre régime d'immigration, fait après une enquête approfondie de la situation, par l'Etat.

UNE ENQUÊTE SUR L'IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS

Les Etats-Unis, comme le Canada, ont eu leur période d'immigration. Et cent problèmes, tous reliés à cette grave question, ont surgi, auxquels les sociologues, les hommes d'Etat et les citoyens intelligents et soucieux de l'avenir de la nation n'ont pu donner de solution immédiate, tellement la situation était compliquée et emmêlée. Aussi, le 20 février 1907, le congrès américain a-t-il décidé de mener une enquête à fond sur l'immigration, les immigrants et les conséquences qui résulteraient pour les Etats-Unis de cet afflux de nouveaux citoyens dans la république. La clause 39 de la loi de l'immigration américaine adoptée cette année-là créa donc une commission composée de neuf membres, dont trois sénateurs choisis par le président du Sénat, trois députés de la Chambre, et trois autres personnes, nommées par le président des Etats-Unis. Cette commission reçut pleins pouvoirs de faire une enquête complète sur la situation, de déléguer à un sous-comité ses attributions en la matière, d'étudier la question sur tous les points du monde, de faire les voyages nécessaires à cette fin, avec instruction de rédiger le rapport le plus détaillé possible. L'Etat autorisait le rembourser des frais de déplacement de tous les commissaires, à même les fonds de l'immigration, et permettait en plus le paiement d'une indemnité raisonnable aux trois personnes choisies par le président de la république.

Cette commission extraordinaire déposa son rapport devant le Congrès, en 1910. Les commissaires avaient visité la Grande-Bretagne, ainsi que la plupart des pays de l'Europe continentale qui sont des réservoirs d'immigration, entendu plusieurs centaines de témoins, dont un grand nombre d'experts, sur certains aspects de la question de migration, étudié sur les lieux même les conditions dans lesquelles vivaient les races immigratrices, les circonstances qui donnaient lieu à l'immigration, les conséquences qu'elle avait sur les régions d'où elle originaire; puis leur enquête avait aussi porté sur la situation faite aux immigrants par les compagnies de transport, la manière dont se fait le triage de l'immigrant, au point d'arrivée américain, tant au point de vue civil que médical, et sur les conditions de vie et d'assimilation de l'immigré, aux Etats-Unis. Aussi le rapport de la commission est-il un arsenal de faits, de documents, de statistiques et de renseignements sur la question de l'immigration. Il se base sur cette recommandation première que "le bien-être social et économique des Etats-Unis devrait être d'habitude le facteur déterminant de la politique d'immigration du gouvernement américain", et sur ce principe que, "bien que le peuple américain, comme par le passé, accueille avec bienveillance les opprimés des autres nations, il faut qu'il prenne des mesures pour que l'immigration soit telle, tant au point de vue qualitatif que quantitatif, qu'elle ne rende pas trop difficile le procédé de l'assimilation".

"L'immigration nouvelle", (celle de l'est et du sud de l'Europe), disaient les commissaires, "est pour la plus grande partie une migration d'individus dont une proportion considérable n'a aucune intention de changer permanentement de résidence, et dont le seul but est de venir ici pour un temps, afin d'y bénéficier des hauts salaires payés à l'ouvrier." Et, de manière générale, la commission recommandait, dans la conclusion de son rapport, certains amendements à la loi américaine, dont plusieurs sont aujourd'hui en vigueur. L'une des parties les plus intéressantes de cette conclusion est celle qui a trait à l'immigration de manoeuvres et de journaliers. A ce sujet, les commissaires écrivaient qu'il y avait une surabondance de journaliers, pour les besoins des industries américaines, et qu'il était nécessaire d'adopter une législation de nature à restreindre par la suite l'admission des manoeuvres ("unskilled labor"). Ils conseillaient d'interdire autant que possible l'entrée des Etats-Unis aux immigrants "qui viennent dans ce pays sans aucune intention de devenir sujets américains, ou de résider ici de manière permanente", mais dans le seul but d'y économiser, en vivant, s'il le faut, dans des conditions économiques misérables, assez d'argent pour retourner ensuite vivre pour toujours dans leur pays d'origine. De tels immigrants viennent d'habitude sans leur famille." Et, pour en arriver à l'exclusion de cette classe, ou à sa diminution, les commissaires énuméraient différents moyens, dont "la limitation du nombre d'immigrants de chaque race arrivant chaque année, à tant pour cent du nombre moyen d'immigrants de cette nationalité venus pendant une période déterminée d'années", le refus d'admettre les journaliers qui ne sont pas accompagnés de leur femme ou de leur famille, la limitation du nombre d'immigrants reçus chaque année à chaque port de mer, la majoration du droit d'entrée, ainsi qu'une "méthode de prélèvement de ces droits plus favorable aux pères de famille accompagnés de leurs qu'à l'immigrant isolé". Le congrès accepta certaines de ces suggestions. Et l'Etat, de manière générale, a bénéficié des travaux de cette commission.

IL EN FAUDRAIT UNE POUR LE CANADA

Le Canada aurait certes tout à gagner à suivre l'exemple des Etats-Unis, quant à la création d'une commission d'enquête sur l'immigration. Jusqu'ici, nos hommes politiques et nos politiciens se sont plus occupés de la construction de voies ferrées, d'entreprises publiques, et surtout de la question impériale, que de la question de l'immigration. Et cependant, tout le monde admet aujourd'hui que celle-ci est d'une importance vitale pour le pays. Car, au Canada, à l'heure présente, un sixième de la population se compose d'immigrants venus au pays depuis moins de dix ans, comme le disait récemment, dans une conférence faite à une association de charité, l'une des personnes le plus au courant du mouvement migratoire au Canada, M. Rufus D. Smith, de la *Charity Organization Society*. Cette proportion augmente. Et le danger national augmente avec elle.

Lors de la conférence générale de l'Association de la santé publique canadienne, tenue à Regina, Saskatchewan, en septembre 1913, les délégués, pour la plupart médecins hygiénistes ou attachés à des services publics, adoptèrent à l'unanimité cette résolution: "Comme l'afflux sans cesse grandissant de l'immigration dans notre pays est à bon droit considéré comme une menace à la santé publique, à cause de l'admission d'immigrants malades, et plus particulièrement de faibles d'esprit, dont il est difficile de découvrir le plus grand nombre, sous le régime actuel d'examen insuffisant, cette conférence prie instamment le gouvernement d'accorder à ce sujet son attention immédiate."

Aux points de vue civil, médical, national et social, le danger des méthodes actuelles de notre immigration se fait de plus en plus grave. Il s'accroît, à mesure que les paquebots déversent pêle-mêle, sur nos quais et dans nos ports, chaque semaine, par centaines, Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Français, Hollandais, Belges, Russes, Slaves, Italiens, Espagnols, Portugais, Maltais, Turcs, Roumains, Grecs, Bulgares, Lombards et Calabrais, Juifs de Russie, Juifs de France, Juifs d'Allemagne, Juifs de Pologne, Juifs d'Autriche-Hongrie, Croates, Magyars, Galiciens, Monténégrins, Doukhobors, Mennonites, Norvégiens, Danois, Suédois, Islandais, Finlandais, Arméniens, Syriens, Arabes, Hindous, Japonais, Chinois, gens du Nord, gens du midi, gens du Sud, hommes blancs, hommes jaunes, hommes noirs, de toutes les races et de tous les sangs, issus de peuples indifférents, hostiles ou franchement ennemis, éléments disparates, que des esprits imprudents rêvent de fondre tel en une immense nation jeune qui étouffe et stupéfie le monde. Nos gouvernants ne sauraient trop tôt agir, mesurer toute l'étendue de la tâche impossible, mettre fin à la politique aveugle d'aujourd'hui, modifier le régime actuel, sans quoi, demain, leurs successeurs et le Canada tout entier auront à faire face à l'un des plus formidables problèmes et des plus insolubles que puisse imaginer l'esprit humain.

Georges PELLETIER.

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

COURS DE SOCIOLOGIE DU R. P. EMILIE PLANTIER, S. J.

Ce soir, à 8 heures précises, à l'Université Laval, le R. P. Plantier donnera sa VIII^e conférence aux classes dirigeantes, sur le sujet suivant:

LES ORGANISATIONS PROTECTRICES:

- L'union fait la force;
- Le "syndicat" loyal et ses créations fécondes;
- La caricature du syndicat;
- Les commissions d'arbitrage.

CHOSSES MUNICIPALES

LA FEN DU TRAMWAY

La Compagnie Canadienne d'Autobus fait au conseil municipal une offre qui, dit-elle, sera le moyen de faire disparaître des rues de Montréal les gros Tramways. — Ce que fait à Londres la General Autobus Company.

Voici cette lettre :

Messieurs,

Nous avons noté votre intention, telle qu'énoncée dans les journaux quotidiens, de proposer, sous le jour de discuter une nouvelle franchise avec la Compagnie des Tramways de Montréal, et nous avons lu l'offre qui a été faite par cette dernière à ce sujet.

Je désire vous informer officiellement que la Compagnie Canadienne d'Autobus a déjà fait des arrangements pour inaugurer son service, tel que prévu dans le contrat fondé sur le règlement No 453, dit que la Ville et la Compagnie des Tramways auront suffisamment avancés les travaux de pavage et de réparation aux voies ferrées, pour nous permettre de donner un service régulier.

De plus, je désire aussi vous informer officiellement que nous nous préparons à vous faire une offre au sujet du transport des passagers par voie souterraine, à Montréal, dans le présent et dans l'avenir. Cette offre sera soumise, pour son approbation finale, à une assemblée de notre compagnie, jeudi prochain, à l'issue de laquelle elle sera officiellement envoyée à votre Conseil Municipal, pour être considérée immédiatement.

Nous avons préparé soigneusement les conditions de cette offre et sentons que notre proposition est raisonnable et équitable, et nous sommes prêts à en discuter ouvertement tous les éléments avec votre Bureau ou votre Conseil. Nous sommes convaincus que ce plan fournira au "Greater Montréal" un système moderne de transport, donnant confort et satisfaction au public voyageur, qu'il procurera en même temps à la Ville la juste proportion des avantages et des profits qu'elle devrait retirer en retour de cette précieuse franchise, et qu'il laissera le contrôle des rues de Montréal et des métropolitains entre les mains des autorités municipales.

Nous sommes d'opinion que le problème du trafic dans toutes les grandes cités de l'avenir, sera résolu avec facilité et économie par le système de Londres possédant un autobus, tel que cela se pratique à Londres et à Paris, et que l'usage des gros tramways dans les rues disparaîtra graduellement.

À ce sujet, je me permets de vous communiquer les informations suivantes, que j'ai spécialement recueillies à Londres et à Paris, au cours des études que j'ai faites dans ces deux villes pendant les trois derniers mois.

Le développement et les succès qui ont marqué l'usage des autobus ont si récemment et si complètement en si peu de temps que le public voyageur résidant en dehors de Londres et de Paris n'a pas encore l'occasion de juger et d'apprécier ce nouveau mode de transport.

Il y a quelque trois ans, la population de Londres possédait un omnibus automobile qui était un produit de premier jet de la science mécanique dans ce genre de transport, et il est inutile de le dire, les voitures étaient pesantes, grossières, bruyantes et donnaient un service irrégulier. Les choses ont changé à ce point que la police doit notifier les compagnies d'omnibus d'avoir à retirer ces voitures de la circulation, dans un délai donné, à moins que leur efficacité et leur qualité fussent améliorées de manière à remplir les strictes conditions posées par les autorités contrôlant

ce service, quant au poids, à la longueur, à la largeur, à la hauteur, à l'absence de bruit et de fumée. Le résultat fut le suivant : Douze mois ont été perdus en attendant que la London General Company mettait en circulation un véhicule réunissant toutes les conditions requises. Ce véhicule est une voiture spacieuse pouvant contenir trente-cinq personnes assises confortablement. Le châssis a les proportions d'un gros automobile, genre "touring", si ce n'est que sa charpente est plus solide et que le moteur est plus puissant. La carrosserie construite en bois et en aluminium, est très légère et en même temps solide.

Quatre mille de ces véhicules circulent maintenant dans les rues de Londres, avec une régularité surprenante à ce point que l'irrégularité de trajet est de moins de 1 p.c. par année.

Le relevé suivant montre le capital des diverses compagnies d'omnibus de Londres :

Obligations	Actions
General . . . \$2,000,000	\$1,150,480
Tilling . . . 25,000	475,000
M. E. T. . . 100,000	200,000
Metropolitan . . . 108,500	23,550
Associated . . . 67,225	50,808
New Central . . . 96,689	96,689
Gearless . . . 43,440	
British . . . 7,325	
National . . . 150,000	

Total . . . \$2,550,725 \$2,195,892

Ainsi, les placements dans le trafic des autobus, à Londres, durant les quelques dernières années, ont atteint le chiffre de cinq millions de livres sterling, soit vingt-cinq millions de dollars.

Les métropolitains appelés officiellement "Les Chemins de Fer Électriques de Londres", ont, dans le cours des deux dernières années, obtenu le contrôle de toutes les compagnies d'autobus. Bien que ces dernières aient différentes raisons sociales, toutes sont dirigées par les mêmes hommes, les "Electricity and Transport" et les "London General Autobus Company".

Les chiffres suivants, relatifs au trafic des voyageurs pour l'année se terminant le 31 décembre 1912, ont été recueillis dans les "Relevés des compagnies de Chemins de Fer du Royaume-Uni", publiés par le Board of Trade en août dernier; dans ceux qui ont trait aux Tramways et à la London General Autobus Company, pour la même période, ont été recueillis dans les états de compte publiés par ces entreprises.

Nombre de voyageurs
Chemins de fer souterrains et autobus . . . 980,034,580
Tramways . . . 767,000,724
Total . . . 1,747,035,304

Pour cette même année, celle qui s'est terminée le 31 décembre 1912, les chemins de fer souterrains ont eu une légère augmentation de 3,760 voyageurs; les Tramways ont eu une grosse diminution de 22,610,551 voyageurs; les autobus ont eu une augmentation de 132,913,545 voyageurs, comparativement à l'année précédente.

La circulation du tramway diminue et celle de l'autobus, bien qu'elle n'en soit qu'à sa seconde année d'opération, augmente au taux de 33 p.c. par année.

(Signé) DUNCAN McDONALD, Président de la Compagnie Canadienne d'Autobus.

"C'est le bon moyen d'encourager la spéculation," dit l'échevin L. A. Lapointe.

L'échevin Ward croit au contraire que c'est un moyen excellent pour avoir des terrains convenables. Si, dit-il, le chef Tremblay n'avait consenti, avant de recommander le terrain de la rue Saint-Luc pour une caserne de pompiers, le lui aurais montré un terrain bien plus convenable. Il faudrait acheter les terrains par soumissions.

L'échevin Boyd répond à M. Ward que cette procédure est absurde. L'échevin MacDonald pense qu'il est bien plus simple de demander le rachat de la butte et d'aller soi-même voir le terrain, "à condition que les journaux ne nous traitent pas d' "onst-ructuristes", ajouta-t-il.

"Nous n'avons pas à nous occuper de ce que dit la presse", répond le maire.

L'échevin Martin propose que les commissaires consultent l'échevin du quartier seul. Les deux motions sont rejetées par la presque totalité du conseil.

LE COUT DES PAVAGES

Les commissaires envoient au Conseil un état de ce qui a été dépensé depuis trois ans.

En réponse à une question posée par l'échevin Martin, les commissaires ont envoyé au conseil un rapport estimant que, depuis 1910, ils ont dépensé \$2,444,324.58 pour les pavages permanents, dont \$100,000 payables par la Ville pour les intersections des rues et le reste par les propriétaires. Voici la dépense par année. En 1910, \$828,390.95; en 1911, \$473,769.15; en 1912, \$828,390.95; en 1913, jusqu'en fin novembre, \$1,142,224.28.

Les essais faits l'hiver dernier par M. Janin avec les boues d'égout, dans lesquelles on jette la neige, ont obtenu du conseil \$5,700, ayant été conclus, les commissaires pour construire 13 nouvelles boues dans 6 ans l'Est, six dans l'Ouest et 1 dans le Nord.

ASSEMBLEE DE PROTESTATION

Ce soir, aura lieu dans la salle du collège Saint-Jean de la Croix, à l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-Dominique, une grande assemblée des contribuables des quartiers Laurier, Beaudry, Ahuntsic et Saint-Denis, pour protester contre la loi des pavages, la division de la ville en grands quartiers, et les variations de l'évaluation municipale.

Les orateurs seront : Les échevins Médéric Martin, Bastien, Vandaele, Létourneau, Ménard, et Larivière, M. le Dr Dubois, M. le Dr Poulin.

L'EAU DE BORDEAUX

Le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, par son secrétaire, M. Elzéar Pelletier, enjoint au conseil municipal d'avoir à prendre les mesures nécessaires, pour que l'eau servant à l'alimentation de la population du quartier Bordeaux, émette toutes les exigences de l'hygiène.

L'eau que boit la population du quartier Bordeaux provient d'un aqueduc dont la prise d'eau est établie dans un endroit de la Rivière des Prairies, à quelques cent pieds en aval de l'embouchure du ruisseau Raimbault, et croit que le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec n'a jamais approuvé, parce que l'aqueduc n'est pas hygiénique et est cause d'une insalubrité portant atteinte à la santé des habitants de ce quartier.

Le Conseil d'Hygiène, se prévalant donc des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 3673 de la loi des élections, enjoint au conseil municipal de faire disparaître les conditions non hygiéniques de l'aqueduc du quartier Bordeaux, en prolongeant la prise d'eau de manière à éviter les eaux du ruisseau Raimbault, en établissant une usine de filtration du type filtre mécanique, et en installant des appareils pour la désinfection de l'eau après qu'elle a été filtrée.

(Signé) DUNCAN McDONALD, Président de la Compagnie Canadienne d'Autobus.

Le conseil a demandé aux commissaires de lui faire rapport sur l'obtention du règlement contre la fumée. Si ce règlement est insuffisant, on l'amendera.

LA FUMÉE

Le conseil a demandé aux commissaires de lui faire rapport sur l'obtention du règlement contre la fumée. Si ce règlement est insuffisant, on l'amendera.

LES NOMS DES RUES

L'échevin Morin a donné avis au conseil qu'il proposera, à la prochaine séance, que les enseignes des rues soient accompagnées d'une plaque donnant une courte notice historique du nom de la rue, soit une mention et une couple de dates.

Nous avons, dit-il, rebaptisé plusieurs rues avec les noms de notre histoire, mais les habitants ignorent pour la plupart qui étaient ces personnages et l'on ne peut élever qu'ils fassent des recherches dans l'histoire. La chose se fait partout en Europe.

MORT DE MADAME BROWNE

Le garde-moteur est tenu responsable de l'accident et sera traduit en Cour d'Assises.

L'enquête sur la mort de Mme P.-James Browne a été tenue hier soir, par le coroner, McElroy, à l'hôtel de ville de Westmont. Plus de quinze témoins ont été entendus et l'enquête a duré près de quatre heures et demie.

Voici la déposition du garde-moteur Zoël Jérôme : "A quatre-vingts mètres de la traversée, j'ai vu la cloche et fermé entièrement le pouvoir. A ce moment même je vis une femme descendre la rue Clarke et traverser la rue Sainte-Catherine. Le tramway était alors à 15 pieds du coin. Comme la femme continuait toujours et ne s'arrêtait pas, j'ai mis la reverse; mais il était trop tard, la femme fut frappée."

Le coroner n'eut à lui poser qu'une seule question : "Quelles précautions devez-vous prendre et quelles précautions avez-vous prises, au passage de la traversée?" "Quand il n'y a pas de voyageurs à laisser descendre du tramway ou à monter nous ne sommes pas tenus de modérer notre allure. Quand l'accident s'est produit, la vitesse pouvait être de quatre ou cinq milles à l'heure. Certains témoins ont prétendu que le tramway faisait plus de 25 milles, mais cette assertion est démentie par plusieurs autres témoins."

Le jury, composé comme suit : Frank H. Spearman, A. C. Bryson, Edward J. Quinn, Chas. E. Box, John Smithers, William Kenwood, Thomas C. Dionne, après vingt minutes de délibération, a rendu un verdict de "mort accidentelle due à la négligence du garde-moteur Zoël Jérôme", qui devra comparaître devant les tribunaux criminels.

LES LIBERAUX CONTESTENT L'ELECTION DE CHATEAUGUAY

Les procédures ont été prises en Cour Supérieure du district de Beauharnois hier après-midi, au nom de quatre électeurs du comté.

LES ALLEGATIONS

Valleyfield, 18.—La promesse faite par sir Wilfrid Laurier, à Joliette, vient d'avoir un commencement d'exécution, hier après-midi, en Cour Supérieure du district de Beauharnois, par la demande d'invalidation de l'élection de M. Morris, député au fédéral et la privation de ses droits d'électeurs pour une période de sept années.

Les requérants sont quatre électeurs du comté de Châteauguay, MM. Alexander Mills, briquetier, d'Ormstown; James Robertson, cultivateur, de North Georgetown; Robert McFarlane, cultivateur, d'Howick Station; et Philomus Malette, artiste, du village de Châteauguay.

La requête est appuyée par les affidavits de ces quatre électeurs; ils alléguent avoir toute raison de croire que M. Morris a été élu à la suite de manoeuvres corruptrices et que lui et ses agents se sont rendus coupables de telles manoeuvres.

L'élection en question eut lieu, on s'en souvient, le 11 octobre, alors que M. James Morris, cultivateur d'Aubrey, défait l'hon. Sydney Fisher, le candidat libéral par une majorité de 145.

Les quatre requêtes en contestation en même temps que d'autres documents et un dépôt de \$1000 en garantie pour les frais du procès, ont été déposés au greffe de la Cour Supérieure, en présence des requérants, qui étaient accompagnés de M. W. K. McKewen, avocat de Montréal, et de M. Codebe, substitut du procureur pour le district. Parmi les avocats qui représentent les requérants au tribunal, sont MM. C. R. Smith, C. R. J. Perron, C. R. et Aimé Geoffrion, C. R., tous de Montréal.

Les requêtes sont signifiées aujourd'hui à l'intimité, M. Morris.

Dans la présente cause, on s'est donné.

On s'attend à des révélations sensationnelles.

UN PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ONTARIO

Un collaborateur du Toronto Daily Star donne, sous une forme amusante, d'utiles conseils à ses compatriotes de langue anglaise.

(Service particulier)

Toronto, 18.—Le "Toronto Daily Star", dans une récente chronique fait d'une façon spirituelle un plaidoyer en faveur de la langue française et de son enseignement dans les écoles publiques de l'Ontario.

L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

"Après tout, c'était le moins qu'ils pouvaient faire, car un service en attente, Québec a positivement refusé d'entrer dans la Confédération d'avoir à faire quoi que ce soit avec le projet à moins que les droits et privilèges de la minorité catholique dans l'Ontario ne soient entièrement assurés. Les catholiques sont une très puissante minorité au Canada, et c'est une chose à laquelle on n'a pas encore songé."

"L'article est intitulé : "Un service en attente" et se lit comme suit : "C'est un fait notoire que les catholiques français et irlandais sont en majorité dans l'Ontario, et que c'est à Ottawa et à Montréal que se trouvent pour plusieurs une surprise de voir les Irlandais d'Ottawa manifester leur sympathie et leur aide à la population de langue française dans sa lutte avec le gouvernement de l'Ontario sur la question de l'enseignement des français."

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDÉS

Apprentis barbières demandés, système moderne, quelques semaines suffisent, cours du soir si désiré, position assurée; seule institution canadienne-française en Amérique. S'adresser Moler Barber College, 620 Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

EMPLOI DEMANDÉ

Jeune homme fiable, sobre, parlant les deux langues, ayant de l'expérience, demande position dans un magasin de campagne. S'adresser par lettre à Casier 93 "Le Devoir".

À LOUER

Logement moderne, 885 Durocher, Outremont; logement chauffé, 992 Est Sherbrooke; garage pour automobile, 309 Québec. S'adresser à J. A. Nadeau, 3, Saint-Jacques.

ÉTAGE À LOUER.

Un étage de 45 x 50, situé rue Craig, dans le centre, avec fixtures pour bureau. Louera bon marché. Écrire à casier 51, "Le Devoir".

A VENDRE

TERRE À VENDRE
Située à 1 mille 1/2 de Farnham, avec ou sans roulant, 81 arpents avec maison, granges, étable. S'adresser à Nérée Gingas, Farnham, Qué.

DIVERS

ARGENT À PRÊTER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transmettez seulement vos noms, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

CARTES

Venez voir notre stock de cartes de Noël et Nouvel An offert à réduction. Ask Sign Co., 409 Cadieux, Est 3484.

CHAMBRE ET PENSION

Pour enfants de 4 ans. Famille respectable. Écrire casier 45 "Le Devoir".

MEDICAL

Paralysie infantile, ataxie locomotrice, hémiparésie, rhumatisme, constipation, radicalement guérie par de nouveaux systèmes thérapeutiques, sans médicament. Les malades peuvent être soignés à domicile. S'adresser : Professeur "Léo", 402A rue Saint-Christophe, Montréal.

REPARATIONS

Menuiserie, charpenterie, peinture et plâtre. Nous faisons vos réparations. Altérations de maisons à des prix raisonnables. Satisfaction assurée. Nous réparons aussi les meubles de tous genres. A. Corey & Levent, 76 Plessis. Tél. Est 6328.

SERVICES

Clefs, serrures. Spécialité : décapage de clefs Yale, Corbin et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet.

PATENTES

PIGEON, PIGEON & DAVIS.
714 Rue St-Jacques, MONTREAL, Tél. 333

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 12993.—Dane Eug. Desrochers et vir, demandeurs, vs. A. D. Thorpe, défendeur. Le 27me jour de novembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 91, Grande Avenue, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles, effets et menages. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—John F. Bryce et al, demandeurs, vs. Edward Miller, défendeur, et A. Desrochers, tiers-saisi. Le 27me jour de novembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—Delphis Rivet, maître-boucher, des cités et district de Montréal, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 12993.—George D. Walker, demandeur, vs. Jean-Baptiste de l'avant-midi, au domicile d'Edmond de Marcellis, au No 89, rue de la Cité, en la cité de Montréal, sont venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en liquides, épicerie, meubles, etc. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERGNE, 17 novembre 1913.

POLITIQUE ETRANGERE

LA SITUATION MEXICAINE

Huerta prévoit la possibilité d'une invasion américaine et se déclare prêt à y faire face. — Le président Wilson négocie avec Carranza.

Nogales, Sonora, 18. — Depuis la chute de Nogales, des obstacles se sont dressés, qui créent un sentiment d'incertitude au sujet du résultat des négociations entre les Etats-Unis et les constitutionnalistes mexicains.

William Bayard Hale, représentant du président Wilson, a eu hier, deux conférences avec Francisco Escudero, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Carranza. Il est évident que la prise de Juarez et les autres succès des rebelles dans l'intérieur ont encouragé les lieutenants du général Carranza au point de leur faire croire que l'importation des armes et des munitions n'est pas aussi nécessaire qu'ils ne l'avaient cru.

Après la conférence d'hier, Escudero a dit qu'il s'attendait à ce que les négociations prissent fin dans les 24 heures.

"Nous désirons terminer ces négociations le plus tôt possible, vu qu'il nous tarde de commencer le travail de reconstruction du Mexique, dit-il. La levée de l'embargo sur les armes serait très désirable, mais elle n'est pas absolument nécessaire au point de vue de la révolution. Il est possible que l'embargo soit levé, mais nous l'empêcherons quoi qu'il arrive."

LE GENERAL HUERTA EST PRET

Mexico, 18. — L'organisation du nouveau congrès mexicain a été complétée hier, alors que le président Huerta a réussi à convoquer un nombre suffisant de sénateurs pour avoir le quorum dans la Chambre Haute. Le général Francisco Princes a été nommé président temporaire du sénat et un comité des finances a été constitué. Un semblable comité a été constitué dans la Chambre Basse. Rien n'indique que le gouvernement ait l'intention de retarder l'ouverture du nouveau parlement.

Le président Huerta a parlé, hier soir, à son état-major, d'une intervention possible des Etats-Unis. Il dit qu'il serait prêt à résister à une semblable mesure.

Le rumeur court que les Etats-Unis vont instituer un blocus général dans les ports du Mexique.

TUXPAM SOMME DE SE RENDRE.

Vera Cruz, 18. — Le contre-amiral Boucha du cuirassé américain "Louisiana" a annoncé, hier soir, qu'il avait reçu un message au sujet de l'attaque de Tuxpam par les rebelles.

Le général Aguilar, commandant les troupes "Constitutionnalistes", a fait dire à la population de la ville qu'elle devait se rendre d'ici à jeudi.

Le capitaine Spencer S. Wood, du "Nebraska", déclare que le général Aguilar est tout puissant dans la région de la rivière Pampano. D'après le capitaine Wood, le général "Constitutionnaliste" veut protéger la propriété et la vie des Américains, mais il déteste souverainement les Anglais.

Le général Carranza veut contrôler toutes les compagnies qui exploitent les sources de pétrole dans la province, où il se trouve dans le moment. Il a donné avis à la Eagle Oil Company qu'elle devra lui payer une somme de \$200,000. Cette somme représente les revenus du gouvernement mexicain. Ce sont les impôts que les compagnies sont obligées de payer au gouvernement.

EN CAS DE COMPLICATIONS

Washington, 18. — Le département

ANGLETERRE

LES SUFFRAGETTES EN CAMPAGNE

ELLES VONT ORGANISER UNE GREVE DE LOCATAIRES A LONDRES.

Sheffield, Angl., 18. — Les suffragettes ont causé une émeute à une assemblée politique, tenue en cette ville, hier soir, contre la conscription. Philippe Snowden, membre du parti socialiste aux Communes, était à prononcer un discours, lorsque les suffragettes se mirent à le huier. L'assemblée finit dans le désordre, au bout d'une demi-heure. Plusieurs personnes ont reproché au président de l'association d'avoir appelé la Justice sur les lieux, déclarant que les ouvriers n'avaient pas besoin de la police.

UN COMPROMIS SUR LE HOME RULE

Londres, 18. — L'article du "Times", publié hier matin, dans lequel le journal annonce que le gouvernement songe à faire un compromis avec l'Opposition pour la solution du problème de l'autonomie politique de l'Irlande, a provoqué de nombreux commentaires. On croit généralement que le gouvernement essaiera de faire accepter certaines propositions par les Unionistes. Ces propositions seront discutées par les deux partis, sans qu'elles les engagent à rien de définitif.

LARKIN NE SERA PAS POURSUIVI

Londres, 18. — Une dépêche de Dublin au "Daily Mail", dit que le gouvernement a décidé d'abandonner sa poursuite contre James Larkin, chef

d'Etat a reçu un message lui annonçant que les communications de chemin de fer seraient interrompues entre la capitale et Vera Cruz.

M. Bryan ne peut dire si cette mesure a été décrétée par le gouvernement Huerta ou si elle a été rendue nécessaire par les attaques répétées sur les trains par les troupes révolutionnaires.

La seconde division de la flotte de l'Atlantique, qui se trouve dans le golfe du Mexique, n'a pas reçu d'ordre au sujet de son départ. Si la situation s'aggrave, la première et la quatrième divisions de la flotte, actuellement dans la Méditerranée sous le commandement de l'amiral Badger, se dirigent vers le Mexique, lorsqu'elles quitteront la Méditerranée, le 1er décembre.

"EL IMPARCIAL"

Mexico, 18. — Le journal "El Imparcial" publie aujourd'hui un article sur l'organisation du Congrès mexicain. "Il semble que le Congrès mexicain ne plaie pas au haut personnage de la Maison Blanche, qui nous prend pour des esclaves, nous qui appartenons à cette noble et fière race de Cuauhtémoc. M. le dernier souverain d'Aztec du Mexique, qui s'allia à ce peuple indomptable dont les oeuvres et la gloire s'étendent jusqu'aux sommets des Andes. Notre illustre président est plus solide que le porphyre et le bronze. Une nation qui perd son indépendance et sa dignité sans un suprême effort est une nation morte et mérite l'éternelle ignominie." Le journal ajoute qu'il ne croit pas que les Yankees déclareront la guerre au Mexique.

MINISTRE MEXICAIN EN FRANCE

Vera Cruz, 18. — Manuel Garza Aldape, le ministre démissionnaire du cabinet Huerta, est arrivé en cette ville ce matin, accompagné de sa femme et de ses enfants. Il a fait le voyage de Mexico à Vera Cruz à bord du paquebot "Espagne". Il a déclaré qu'il se rendait à Paris, pour représenter le Mexique en France.

DENEGATIONS DE LORD COWDRAY.

Londres, 18. — Parlant pour lui-même et pour les compagnies où il est intéressé, Lord Cowdray écrit aux journaux pour nier que sir Lionel Cardon ait été nommé ministre à Mexico à sa suggestion ou qu'il soit lui-même intéressé dans les finances du gouvernement actuel du Mexique autrement que par les pertes qu'il a faites, dans un emprunt négocié il y a deux mois par la banque nationale de Mexico.

LES MENACES DE VILLA

El Paso, Texas, 18. — Le général Francisco Villa a menacé hier de s'emparer du chemin de fer du nord du Mexique, propriété de capitalistes américains, si les autorités de la compagnie ne veulent pas réparer immédiatement et exploiter la ligne. La voie du chemin de fer a été détruite tant par les rebelles que par les fédéraux et n'a pas été réparée depuis plusieurs mois. A une conférence avec les fonctionnaires on a décidé de réparer la ligne plutôt que d'en permettre la confiscation par les rebelles.

de la "Transport Workers' Union", et

ses quatre lieutenants, pour avoir tenté de troubler la paix parmi les ouvriers.

LES NATIONALISTES EN AFRIQUE

Ils se réunissent en convention aujourd'hui. — Le parti sud-africain se réunira jeudi.

Londres, 18. — Une dépêche de Capetown dit qu'on attend beaucoup d'importance au congrès provincial des Nationalistes, dans la colonie du Cap. L'ouverture en a lieu aujourd'hui. Jeudi, ce sera le tour du congrès du parti Sud Africain. On dit que des efforts seront faits pour concilier les factions dirigeantes, mais que Botha ne résignera pas si ne consentira à recevoir Hertog dans le Gouvernement. Les partisans de ce dernier sont peu nombreux mais déterminés. Cependant, on croit que Botha aura pour lui 75 pour cent des membres du congrès.

DANS LE LEVANT PLUSIEURS DES ESCADRES FRANÇAISE ET ANGLAISE

Londres, 18. — La réunion des escadres française (16 vaisseaux de guerre) et anglaise (26 vaisseaux), qui aura lieu au Pirée, vers la fin du mois, prouvera clairement la force de l'entente cordiale.

Le ministre de la marine, M. Baudin, a dit que le lendemain de la paix signée à Bucharest était l'heure opportune pour étendre le prestige de la France dans le Levant.

Faisant de plus, allusion à la dernière interview de Lord Kitchener avec l'amiral Layard, M. Baudin a fait remarquer que c'était une nouvelle marque des relations cordiales entre la France et l'Angleterre.

MORT SUBITE

Un vieillard mort subitement, dimanche, dans la rue Sanguinet, n'a pas encore été identifié. Le défunt portait des habits de travail. L'enquête sera tenue aujourd'hui à la Morgue.

LES DRAMES DU REVOLVER

Plusieurs arrestations pour tentatives de meurtres et port d'armes illégal. — La manie de mettre les armes à feu à toutes les sauces.

Le stylet jadis si apprécié, semble maintenant démodé et désuet. La mode est au revolver. Partout, l'on ne parle que de la vogue du bowing. Dans les journaux, il faut couler beaucoup d'encre et chez la colonie italienne beaucoup de sang. A la suite du meurtre de La Luna, la semaine dernière, rue Saint-Antoine, les autorités municipales décidèrent de procéder au désarmement de tous les Italiens et en général des étrangers logés de la manie du revolver. C'est déjà un bon point, mais il y a autre chose à faire. Le plus utile, serait, à ce qu'il nous semble, exercer une surveillance étroite sur les revolvers qui vendent à tout venant et pour une somme ridicule, le moyen d'exterminer son prochain dans l'autre monde. Hier encore une tentative de meurtre a été signalée à la police, et cinq personnes ont été arrêtées pour port d'armes illégal et sur ce nombre, un jeune homme de seize ans.

TENTATIVE DE MEURTRE

Un nommé Arthur Fournier, pilote au canal Chamby, a été arrêté hier après-midi sous l'accusation de tentative de meurtre. Le prévenu a comparu devant le magistrat Lancetot et a plaidé non-coupable. L'enquête a été fixée à jeudi et le prisonnier, écroué, le magistrat ayant refusé de l'admettre à caution.

Le 17 octobre dernier, Fournier, paraît-il, alors sur un bateau américain qu'il pilotait, aurait fait feu sur Joseph M. S. Robitaille, surintendant du canal Chamby. Depuis quelque temps les bourgeois étaient toutes dans le canal Chamby en files de cinq ou six, contrairement à la loi. Le 17 octobre, M. Robitaille émit un décret, ordonnant aux pilotes de se conformer à la loi. Personne n'en tint compte. C'est alors que le surintendant décida d'imposer sa loi, forte amende à quiconque serait pris en contravention avec la loi. Ce jour même Fournier fit feu sur Robitaille. Ce dernier ignore complètement les motifs qui ont pu pousser Fournier à un tel acte. Avant de déposer une plainte, M. Robitaille s'adressa au ministère des chemins de fer et canaux qui se porta plaignant contre Fournier.

Un Italien, Colignat Salvucci, âgé de 22 ans, a été arrêté hier après-midi sous l'accusation d'avoir, le 22 octobre dernier, tenté de tuer Mme Johanna Sanguinetta, en faisant feu sur elle à sa demeure, 588 Valois. Salvucci pensionnaire chez Mme Sanguinetta et fut mis à la porte par celle-ci pour certains égards qu'il témoignait à la fille de la maîtresse de maison. Exaspéré, Salvucci tira son revolver et fit feu sur elle pendant qu'elle traversait la cour pour se rendre au hangar. Croyant l'avoir tuée, il s'enfuit. Mais pris de la

nostalgie du pays, il revint à la maison. Avertie, la police se rendit sur les lieux et le pinça.

Quatre individus ont été arrêtés hier soir pour port d'armes illégal et écroués en attendant leur comparution.

Vers sept heures et demie, Louis Goldfinch, propriétaire d'un magasin de merceries, au No 5 rue Ontario Ouest, se présenta au poste de la rue Hôtel de Ville disant que quelqu'un avait tiré une balle dans sa vitrine. La police se rendit sur les lieux, mais n'opéra aucune arrestation. Vers neuf heures, un Italien, Nazero Diga, âgé de 16 ans, se présenta en compagnie de deux jeunes filles et d'un autre Italien, au Café d'Italie, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Dominique. Après s'être repus, les deux Italiens tirèrent deux revolvers et se mirent en devoir de les charger. Ce voyant, le propriétaire téléphona au poste de la rue Hôtel de Ville. Arrivant sur les lieux, l'agent Lefebvre arrêta Diga, mais l'autre réussit à s'échapper. Diga avait sur lui un revolver de calibre 32.

John Andrew, âgé de 25 ans et domicilié au No 893 avenue de l'Hôtel de Ville, était engagé hier soir dans une discussion avec plusieurs amis, sur le boulevard Saint-Laurent. Pour donner plus de force à ses arguments il exhiba un revolver. Passant par là, l'agent Coache l'arrêta et le conduisit au poste.

Prenant comme cible le mur du manège militaire, rue Gadioux, un Roumain, Antman Lurky, âgé de 28 ans, s'exerçait hier soir à tirer. Entendant le bruit des détonations, l'agent Verville se rendit sur les lieux et arrêta l'individu. Outre son revolver, le Roumain avait sur lui un immense canif de six pouces de longueur.

DEUX ENFANTS SE BATTAIENT A LA CARABINE

Toronto, 18. — Deux bambins, âgés de 7 ans, Thomas Price, et Cecil Babcock, s'en allaient à la chasse aux oiseaux, samedi, ayant chacun une carabine calibre 22. Ne trouvant pas de gibier les deux jeunes enfants commencèrent une bataille simulée en tirant l'un sur l'autre cachés par un abri. Après quelques minutes, Thomas Price tomba, frappé mortellement à la tête par une balle. Il est mort peu après à l'hôpital Western. Son compagnon a été arrêté.

LE REVOLVER A NEW-YORK

New-York, 18. — John Delane, agent d'immigration, de nombre de Tammany Hall, a reçu deux balles de revolver dans le dos hier soir. Il en mourra probablement. Les agresseurs sont en fuite.

L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le travail du visiteur général, M. l'abbé Dupuis.

STATISTIQUES INTERESSANTES

L'Association des Commissions Scolaires, fondée il y a un an, est entrée dans une ère de progrès, puisque de nouvelles commissions viennent de demander de faire partie de l'Association.

M. l'abbé Dupuis avait été nommé Visiteur Général de ces vingt-six commissions scolaires réparties en trois groupes distincts: Nord, Est et Ouest.

Nous sommes heureux de citer quelques statistiques de M. l'abbé Dupuis. L'on constatera que la Commission Centrale de Montréal, comprenant les vieux quartiers et les anciens patois, s'est laissée déborder par les florissantes commissions scolaires qui ont surgi autour d'elle. Et l'Association, formée l'an dernier, ne les comprend pas toutes.

Cependant, alors que la "Commission Catholique de Montréal" (voir le rapport de l'année 1912-1913) a 19,923 élèves, "l'Association des Commissions Scolaires de Montréal" (année 1912-1913) compte 27,501 élèves. Nous publions ci-dessous un extrait du rapport de M. l'abbé Dupuis, Visiteur général de l'Association.

DIVISION NORD

(Au nord de la rue Sherbrooke)

Noms	Eco-	Clas-	El-
	les	ses	ves
St-François Solano	1	3	150
St-Pascal Baylon	1	4	133
Côte Visitation	5	14	629
Notre Dame de			
Grâce	5	13	253
Immaculée Conception	6	62	3,197
Saint-Enfant Jésus	4	44	1,879

DIVISION OUEST

(A l'ouest de la rue Saint-Laurent)

Noms	Eco-	Clas-	El-
	les	ses	ves
Ville Saint-Pierre	2	8	351
Ville Emard	2	26	1,183
Ville Saint-Paul	2	9	510
Sainte-Clotilde	4	7	428
Saint-Henri	8	91	3,819
Sainte-Cunegonde	2	28	1,708
St-Léon de West-			
mount	2	11	300

DIVISION EST

(A l'est de la rue Saint-Laurent)

Noms	Eco-	Clas-	El-
	les	ses	ves
Longue Pointe	5	16	695
Maisonnette	6	71	3,181
Hochelaga	6	69	2,970
Saint-Anselme	2	11	598

RECAPITULATION GENERALE

Division	Eco-	Clas-	El-
	les	ses	ves
Division Est	19	167	7,444
Division Ouest	22	180	6,294
Division Nord	42	277	12,543
Grand total	83	622	27,301

SYNDICAT DE 40,000 HOMMES

(Service de la Presse Associée)

Pittsburg, 18. — D'après une déclaration faite ici aujourd'hui, 40,000 employés de la Pennsylvania Railroad, à l'est de Pittsburg, se syndiqueront prochainement en une seule organisation ouvrière. Dimanche prochain aura lieu la première d'une série d'assemblées dont le but est d'étudier les détails de la nouvelle fondation.

NOUVEAU PRETRE

(De notre correspondant)

Frankton, comté Dorchester, 18. — M. l'abbé Myles O'Farrell recevra l'ordination sacerdotale, le 8 décembre prochain.

On fait de grands préparatifs pour la circonstance. Les deux députés de la circonscription seront invités.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Durant l'interruption du service de Téléphone dans la partie Main, nos clients sont priés de nous appeler au numéro

UPTOWN 7852

COURRIER D'OTTAWA Dans le Journalisme

EST-CE L'OEUVRE D'UN MANIAQUE?

(De notre correspondant)

Ottawa, 18. — L'incendiaire qui a tenu nos pompiers en alerte, il y a un mois, a commencé, hier soir, ses tristes exploits. M. J. J. Ralph, marchand de farine, 201 rue Rideau, en a été la victime, hier soir, et a subi des dommages évalués à \$1,000 environ. Hier soir, deux chevaux de prix appartenant à M. Ralph ont été étouffés dans la fumée. L'écurie et la grange attenantes, ont aussi été sérieusement endommagées. La police est convaincue qu'elle a affaire à un maniaque.

VOITURE FRAPPEE PAR UN CONVOI

Le train de Montréal, entrant en gare à Hull, à 10h30, dimanche soir, a frappé une voiture occupée par un nommé Alphonse Thérien, de Wrightville, et deux compagnons, dont on n'a pu se procurer les noms. Seul, Thérien a été blessé. Quand on se porta à son secours, il était inconscient et portait une large blessure à la tête. L'ambulance fut mandée en toute hâte et le blessé fut transporté chez le Dr Fontaine qui lui prodigua ses soins. Ce matin, Thérien se porte assez bien. L'accident est arrivé près de la manufacture Matthews. Thérien prétend que la barrière n'était pas fermée.

LES CAISSES POPULAIRES.

M. le commandeur Alphonse Desjardins vient d'établir à Steeltown la Caisse Populaire. M. Desjardins, fit après la grande messe une intéressante conférence pour expliquer le fonctionnement de la Caisse Populaire. Immédiatement, 236 sociétaires s'inscrivirent, souscrivant 780 parts avec capital de \$3,700.

La caisse a aussi été établie à l'école du village.

ON DEMANDE UN BUREAU DE POSTE.

Des requêtes circulent dans la Basse-Ville, afin de demander au département des Postes, un bureau de poste pour la partie sud des quartiers Rideau, By et Ottawa. M. l'abbé J. A. Myrand, curé de Sainte-Anne, est en tête du mouvement. Hier, un grand nombre de contribuables ont allé apposer leurs signatures aux requêtes. Depuis une couple d'années déjà on parle de ce projet.

M. JOHN E. ROBERTS A SHERBROOKE

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 17. — La réunion anti-alcoolique dont la convocation par M. J. H. Roberts avait donné lieu à quelques malentendus s'est enfin tenue hier après-midi à la Salle des Arts, après que M. Roberts se fut vu refuser l'entrée du théâtre "His Majesty's" et celle du "Monument National".

Contrairement à ce qu'on redoutait, il n'y a pas eu de trouble. La salle était comble.

L'abbé Simard, curé de la cathédrale, siégeait sur l'estrade, avec plusieurs ministres protestants. La réunion fut sous la présidence de M. Reed, pasteur congrégationnaliste. Les orateurs ont été M. M. Carter, président de la Dominion Alliance, le juge Lafontaine, président de la Ligue Anti-Alcoolique, l'abbé Simard et le Rév. Potter de Montréal. A la fin de la séance, M. J. Roberts a donné lecture des résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. M. Carter et le juge Lafontaine ont tous deux pris la défense de J. H. Roberts qui n'accusait d'être une cause de désordre partout où il passait.

SIR WM VAN HORNE

IL TOMBE MALADE A TORONTO ET ON LE RAMENE A MONTREAL

Toronto, 18. — Pris de maladie à l'hôtel King Edward, hier soir, sir William Van Horne a dû être envoyé à Montréal en toute hâte, un peu avant minuit. On dit que son état était assez grave pour inspirer des craintes à ses amis.

Sir William devait passer le reste de la semaine à Toronto, mais comme il se sentait faible on pensa qu'il valait mieux retourner à Montréal pour se faire traiter.

LE CRANE DE KATSURA

Tokio, 17. — On a procédé ici ce matin à une cérémonie qui sort de l'ordinaire. Le Dr Nagayo, chirurgien éminent, a ouvert le crâne de feu le prince Katsura, l'un des plus grands hommes d'état du Japon. On sait que le prince est mort le 10 octobre dernier. Dans son testament, il demandait que certaines parties de son corps fussent disséquées au bénéfice de la science. Après une expérience de spiritisme, le Dr Nagayo, entouré de plusieurs médecins, a fracturé le crâne du défunt et en a extrait la cervelle. Celle-ci pèse un peu plus de 1,600 grammes. Elle est, dit-on, du même poids que celle de Kant, du philosophe, et plus lourde que celle de Napoléon III et de Gambetta.

L'épouse du prince Katsura assistait à la macabre opération.

Abonnez-vous au "BULLETIN DE LA FERME" 25c par année

-1230 St-Valier, Québec

DANS les bureaux de rédaction de nos grands journaux quotidiens, où la rédaction de nos nouvelles doit être finie à temps chaque jour, les rédacteurs se servent de l'UNDERWOOD de préférence à toute autre machine à écrire.

C'est avec l'UNDERWOOD qu'ils écrivent le plus rapidement et le plus facilement, et l'UNDERWOOD est la seule machine qui puisse résister au dur usage dans un de ces bureaux.



United Typewriter CO. LIMITED

109 Notre-Dame O. MONTREAL

Et dans toutes les principales villes du Canada

EAU DE CONTREXÉVILLE

(PAVILLON SPRING)

Eau Minérale Naturelle (France)

Pour la Goutte—la Gravelle—le Diabète

Elle débarrasse l'organisme de l'acide urique—et c'est un remède positif contre le Rhumatisme.

Ecrivez pour le pamphlet.

DÉPÔT AU CANADA:

The Leeming Miles Co., Limited,

4 Boulevard St-Laurent, - Montréal.

L'Hôtel Vanderbilt

34ème RUE EST et PARK AVENUE, NEW-YORK

Entrée du subway.

"Un hôtel distingué, dont les taux sont modiques"

A moins de cinq minutes des principaux terminus de chemins de fer

TARIF

Chambres simples par jour—\$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50, \$6.50, \$7.50

Chambres doubles " " " " " " " "

Suites—Salon, chambre à coucher, boudoir, cabinet de toilette et bain " " \$8.50, \$12.50, \$15.50, \$18.50, \$20.50

et bain " " " " " " " "

CHÂQUE CHAMBRE AVEC BAIN

The Atlas Construction Co., Limited

ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTIONS EN BETON

Nous fournissons les estimés pour tous genres de batisses. S'adresser à

37 RUE BELMONT, MONTREAL.

AEMOROIDOL

GUERIT TOUJOURS LES HEMORROIDES

50 GROSSE BOITE DE FREDERIC POISSON 30 CENTS LA BOITE

TRAINEAUX

Le genre, le prix et la qualité que vous désirez.

R. J. LATIMER & CIE. 445 SAINT-JACQUES

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

No 162 St-Denis MONTREAL

Nos dents sont très belles. Naturelles. Satisfaction garantie.

MAISON D'EDUCATION

INTERNATIONAL Business College

198 Sainte-Catherine Ouest, Montréal

Fondé en 1895

POSITIONS ASSUREES

Prospectus sur demande. Tél. Main 308

Angus O. P. J. R.

LA FERRONNERIE BERNIER

180 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Jusqu'à la réorganisation de l'ECHANGE MAIN, nous recevons les messages téléphoniques au numéro

EST 5593

Chaque commande recevra toute l'attention possible.

LE JAPON

est le seul pays producteur de THE au monde qui prépare strictement la feuille naturelle de thé non coloré. Les consommateurs de thé vert sont priés de noter ce fait.

LA VIE SPORTIVE

LE FRANÇAIS MERCIER VEUT SE MESURER CONTRE WILLIAM HOKUF

CE SERA UN AUTRE MATCH TRES EXCITANT QUI NE LE CEDE-RA EN RIEN A LA RENCONTRE CAZEUX-SIMARD. — DEUX MATCHS PRELIMINAIRES QUI PROMETTENT D'ETRE TRES INTERESSANTS. — YOUNG CORBETT ARBITRERA L'UN DES DEUX GRANDS MATCHS.

Le programme de demain soir au Parc Sohmer est plus chargé qu'on ne le prévoyait : il y aura deux grands matchs, 2 dans 3, à finir au genre libre, au lieu d'un. Simard et Cazeaux se rencontreront, comme convenu, mais avant eux, Wm. Hokuf, le belathlète bohémien qui par sa haute taille et sa puissante musculature a fait une profonde impression sur tous les spectateurs mercredi dernier au Parc, sera opposé à un jeune colosse français qui jouit d'une belle réputation dans les vieux pays et qui fait incliner la balance à 207 livres. Mercier a près de six pieds et est âgé de 27 ans. Son adversaire, Hokuf, a 26 ans et pèse 230 livres.

Cette lutte promet d'être fort intéressante et d'exciter autant l'enthousiasme dans la salle que celle des deux grands rivaux, Charles Simard et Raymond Cazeaux.

Le Bearnais qui ne souffre presque

plus de son ortel, pratique avec acharnement ces jours-ci, de façon à mettre les chances de son côté. Très excité par l'idée que Charles Simard pourrait bien lui infliger une nouvelle défaite, il se livre à des exercices athlétiques pendant des heures au Club. On peut s'attendre à assister à une rencontre où chaque adversaire ne laissera rien au hasard et défendra ses chances avec la dernière énergie et ne cédera qu'épuisé par des efforts violents et incessants. Il est à prévoir que, renforcé par l'expérience, le Bearnais s'efforcera de mieux conserver son sang-froid et de mieux calculer la valeur de ses coups. Mais parviendra-t-il à observer cette ligne de conduite pendant toute la durée du match ?

Young Corbett, le valeureux pugiliste qui sera l'arbitre des rencontres de boxe au Club Athlétique, sera également l'un des arbitres au Parc Sohmer, demain soir.

LA RAQUETTE

Il y aura une assemblée de l'Union des Clubs de Raquette de Montréal, vendredi, le 21 novembre, à 8 h. p.m., au No 324 rue Sainte-Catherine Est.

But : Préparation à l'assemblée semi-annuelle, qui aura lieu à Sherbrooke, le 29 courant, et affaires générales.

Par ordre, EMILE LAROSE, Sec.-Hon.

DANS LE MONDE DU HOCKEY

MAINTENANT que la saison du hockey est terminée, les étudiants du McGill tourment les yeux sur le sport du hockey. Le McGill jouera dans deux ligues cet hiver; il fera partie de l'Interprovinciale et de l'Intercollegiale. Des efforts sont faits pour décider R. M. C. de se joindre à l'Intercollegiale.

Runt Davies a été nommé gérant de l'équipe et Bill Hughes en sera le capitaine.

LA COUPE ROSS

Les fidèles-commissaires de la coupe Arthur Ross ont écrit hier aux Dominion Bridge leur recommandant d'arranger leurs parties de la ligue de façon à accommoder tous les champions et autres organisations qui pourraient lancer des défis à l'égard de la saison. L'habitude de la Ligue des Manufacturiers est de commencer leurs jeux le jeudi suivant le Jour de l'An, mais il faut que cette méthode soit changée cette année avant que les ligues commencent leurs saisons.

ODIE SERA AU POSTE

Le président Lichtenhein, du club de hockey Wanderers, est en négociations avec les frères Patrick pour obtenir la mise en congé de Ronan et de Kendall. L'addition d'un de ces joueurs à la forte ligne d'avant des Wanderers lui donnerait beaucoup et c'est à cela que Dicky Bonn vise pour la prochaine saison. Odie Coghron sera à son poste pour la première pratique qui aura lieu le 5 décembre, s'il y a de la glace. Sa cheville blessée ne lui fait souffrir et lui donne le fait qu'il pourra ce grand artiste du patin évoluer de nouveau cet hiver. Le voyage des Wanderers en Europe est en train de s'organiser.

LES ARBITRES DE LA LIGUE DE LA CITE

Le secrétaire Hart, de la ligue de hockey de la Cité, a reçu des réponses des experts qui ont été priés d'offrir cette année dans les jouées de la ligue. Les juges de la ligue sont : Le président Lecours, Newry Lalonde, Gordon Reith, J. J. Macdonald, Art Ross, Cooper Smeaton, Tom Riddell, Harry Hyland, Billy Morrison et Riley Hern ont répondu à la invitation en assurant à la ligue qu'ils seront là au moment voulu. La ligue a aussi retenu les services de M. Lucien Provost, directeur du National, comme chronométrateur officiel.

SON ETAT EST GRAVE

Québec, 17. — Jos. Powers, ancien capitaine du club de hockey Québec, l'un des joueurs les plus brillants qui aient défendu les couleurs québécoises, il y a quelques semaines a été transporté hier à l'hôpital Jeffery Hale, souffrant de pleurésie. Son état est très grave. Power est tombé malade à Bathurst, N.-B. On espère que sa robuste constitution lui permettra de se rétablir, bien que son état soit précaire.

UNE NOUVELLE LIGUE DANS L'OUEST

Winnipeg, 18. — Les clubs de hockey seront peut-être rares l'hiver prochain pour former une ligue locale. Les équipes de Kenora et de Brandon font actuellement tout en leur pouvoir pour induire deux meilleurs clubs locaux à se joindre à eux pour organiser une nouvelle ligue. Ils rencontrent une vive opposition de plusieurs promoteurs locaux qui craignent une telle organisation. La presse de Winnipeg se montre de plus hostile à un tel projet qu'elle considère comme le signe avant-coureur de l'éclosion d'une nouvelle organisation de pros.

LIGUE DES P.M.

New-Glasgow, 18. — Les magnats du club de hockey local se sont réunis hier soir à l'hôtel Vendôme. M. Macdonald, le propriétaire du patinoir local, a offert de nouveau l'usage de son patinoir sur paiement de 30 p.c. de certaines de chaque jouée. Le club ne paiera rien pour les pratiques. Comme il est certain qu'Halifax verrait avec plaisir l'entrée du club local dans la ligue, il a été suggéré de se mettre immédiatement à l'œuvre pour trouver vingt-cinq hommes d'affaires qui souscriraient chacun \$25 pour former un fonds capable de défrayer les premières dépenses.

TRENTE-DEUX RONDES DE BOXE VENDREDI

AU SIEGE SOCIAL DU CLUB ATHLETIQUE CANADIEN. — UN PROGRAMME TRES CHARGE SOUS LA DIRECTION DE YOUNG CORBETT.

Les membres du Club Athlétique Canadien n'auront pas à se plaindre du programme de boxe qu'on vient de dresser à leur intention. Pour la première séance, nous voyons en effet qu'on va mettre en présence huit pugilistes de haute valeur, deux de ces matchs seront en cinq rondes, les deux autres en six.

Frank Fleming sera opposé à Dolphin de New-York; Grant, du New-Jersey à Carter, de Philadelphie; A. Groux à Russell et Audette à Watson. L'arbitre de toutes ces rencontres sera Young Corbett, dont la réputation est si grande et si solidement établie depuis plusieurs années. Le spectacle qui, comme on le sait, est réservé aux membres du Club Athlétique Canadien est de ceux qui ne soulèvent aucune critique et qui excitent un intérêt intense. Nous en reparlerons.

A LA PISTE DE NORFOLK

1ère course, \$300, 5 1-2 furlongs — 1. Billy Stuart, \$60, Buxton, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Flatbush, 100, Nathan, 3 à 1, 4 à 5 et 1 à 4; 3. High Priest, 100, Butwell, 4 à 1, 9 à 5 et 1 à 1. Temps, 1:10 4-5. Book, Dead-loss, Transparency, Duke of Shelly ont aussi couru.

2ème course, \$300, 6 furlongs — 1. York Land, 108, McTaggart, 2 à 1, 7 à 10 et 1 à 3; 2. Batway, 108, Burlington, 3 à 1, 4 à 5 et 1 à 4; 3. Jim L. 110, Buxton, 15 à 1, 6 à 1 et 3 à 1. Temps, 1:16. Carousal, O. U. Buster, Whisper Belle, Royal Onyx, Goliwogg, Whippers, Billie Hibbs et J. H. Barr ont aussi couru.

3ème course, \$300, 6 furlongs — 1. Ben Quince, 100, McCalley, 8 à 1, 5 à 2 et 4 à 5; 2. Valleyrie, 113, Burlington, 11 à 10, 9 à 20; 3. Mater 113, Butwell, 8 à 5, 9 à 20. Temps, 1:15 4-5. Fireside, Zodiac, Maxims Choice et Armand ont aussi couru.

4ème course, Handicap Hamilton, \$400, 1 1-2 mile — 1. Tactics, 107, Natchez, 9 à 5, 1 à 3; 2. Rolling Stone, 99, Nicklaus, 20 à 1, 6 à 1 et 6 à 5; 3. Northern, 95, McCalley, 9 à 10, 1 à 4. Temps, 1:59. Guy Fisher a aussi couru.

5ème course, \$300, 6 furlongs — 1. Warbler, 113, Burlington, 2 à 1, 9 à 20; 2. Arran, 109, Butwell, 7 à 1, 5 à 2; 3. Indio, 108, Garter, 8 à 1, 3 à 1 et 6 à 5. Temps, 1:16. Dustpan, Pendant, Rod and Gun, Miss Moments, Seymour, Bentler, Silas Grump, Letroun et Scarlet Pimpernel ont aussi couru.

6ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

7ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

8ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

9ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

10ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

11ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

12ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

13ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

14ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

15ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

16ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

17ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

18ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

19ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

20ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

21ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

22ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

23ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

24ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

25ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

26ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

27ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

28ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

29ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

30ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

31ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

32ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

33ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

34ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

35ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

36ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

37ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

38ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

39ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

40ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

41ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

42ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

43ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

44ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

45ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

46ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

47ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

48ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

49ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

50ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

51ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et 1 à 5; 2. Brynary, 106, Burlington, 4 à 5, 6 à 5 et 2 à 5; 3. Battery, 101, Ober, 40 à 1, 15 à 1 et 6 à 1. Temps, 1:43 3-5. Big Dipper, Monmouth, Billy Baker, Kaydesoros et Ella Grane ont aussi couru.

52ème course, \$300, 1 mile — 1. Senecus, 102, Trovler, 6 à 5, 1 à 2 et

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame Est.
R. de Meslé, gérant.

Aujourd'hui maximum 48
Minimum 22
Même date l'an dernier 23
Même date l'an dernier 23

BAROMETRE
Sh. matin, 29.84; 11h. matin, 29.82;
midi, 29.80.

DEMAIN

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 18. — Le temps est assez beau et modérément froid dans l'Ouest. Il est doux ailleurs.

Laes et Rile, Géorgienne: Vents frais du sud à l'ouest, quelques averses locales, mais généralement beau et doux aujourd'hui et demain.

Ottawa et Valley du Saint-Laurent: Vents frais de l'ouest au sud, généralement assez beau et doux. Demain, quelques averses locales, mais généralement assez beau et doux.

Calé et Provinces Maritimes: Vents frais de l'ouest, assez beau et doux aujourd'hui et demain.

Supérieur: Vents modérés de l'ouest au nord, généralement beau aujourd'hui et plus froid demain.

MERCREDI, 19 NOVEMBRE

St. Elizabeth de Hongrie, veuve.
Lever du soleil: 7 h. 2.
Coucher du soleil: 4 h. 26.
Lever de la lune: 9 h. 32.
Coucher de la lune: 1 h. 22.

Du 16 au 20: pluies fréquentes.

NOS ADVERSAIRES

Le lecteur sait de reste que nous ne parlons pas la manière de voir de la Patrie sur bien des questions. C'est bien vrai, mais nous ne sommes pas fanatiques au point de ne pas reconnaître le mérite où qu'il se trouve, fût-ce chez nos adversaires. Ainsi, nous nous plaisons à reconnaître aujourd'hui que la Patrie est un homme plein de discernement: comme on dit en anglais, "He knows a good thing when he sees it". C'est ainsi qu'il reprochait hier, en page de rédaction, une petite nouvelle caillotte telle quelle dans le Nationaliste de samedi.

— Puisque nous avons aujourd'hui une nouvelle bien rédigée, s'est-il sans doute dit, mettons-la dans la page d'éditorial.

LE R. P. CHARLEBOIS

Le R. P. Guillaume Charlebois vient d'être nommé provincial des Oblats, pour la province du Canada.

DEMISSION DE M. BROWN

(Service de la Presse Associée)
New-York, 18. — William C. Brown, qui de simple cantonnier s'est élevé au poste de président du chemin de fer New-York Central, a donné sa démission aujourd'hui.

M. Brown est âgé de soixante-trois ans, et il était au service du chemin de fer depuis plus de quarante ans. Il était président du New-York Central depuis cinq ans. Avant cela, il avait été deux ans vice-président de la compagnie.

Comme président du New-York Central, M. Brown commandait à 160,000 employés.

UN DRAME SQUARE UNION

UN HOMME FRAPPE SA COMPAGNE A LA TÊTE ET LUI FRAC-
TURE LE CRANE PUIS IL SE
COUPE LA GORGE.

(Service de la Presse Associée)
New-York, 18. — Hier soir un drame s'est déroulé dans le square Union. Un homme et une femme se sont querellés. L'homme frappa sa compagne à la tête et lui fractura le crâne. La malheureuse est mourante à l'hôpital. Quant à l'homme, il s'est coupé la gorge avec un canif. Lorsque l'ambulance arriva, le malheureux était mort.

Dans la sacoch de la femme on a trouvé le récit d'une tentative de suicide. Il apparaît qu'un nommé Joseph Gerhardt avait essayé de se trancher la gorge par la suite de la querelle. Quant à la femme, elle avait été blessée à la tête par un coup de poing.

ARRETE POUR FAUX

(Service de la Presse Associée)
New-York, 18. — On a mis sous arrêt ici aujourd'hui Sidney Moulthrop, le sténographe accusé par le sénateur J. Hamilton Lewis d'avoir falsifié et publié la lettre communiquant à M. H. M. Pendell les conditions auxquelles il serait nommé ambassadeur en Russie.

Moulthrop est actuellement en prison et refuse de faire la moindre déclaration. L'accusation qui pèse sur lui est qu'il a forgé un chèque au montant de \$240 en mettant au bas la signature de M. Lewis. C'est M. Edouard Sullivan, secrétaire du sénateur, qui porte cette première plainte.

L'arrestation de Moulthrop arrive juste au moment où les détectives le cherchent. Ils l'accusent d'être le signataire d'une lettre envoyée hier au président Wilson. Dans cette missive, Moulthrop dit qu'il a moins que le président n'empêche le sénateur Lewis de le persécuter. Moulthrop, il rendra publique une lettre concernant le président en personne. Le sénateur Lewis a reçu plusieurs missives dans le même genre.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

SITUATION ALARMANTE

LES HINDOUS DU NATAL SE
METTENT EN GREVE POUR NE
PAS PAYER LA TAXE DE \$15
QUI LEUR EST IMPOSEE.

L'INDUSTRIE PARALYSEE

Londres, 18. — Une dépêche du Cap dit que le refus des Hindous de payer l'impôt de \$15 par tête, cause beaucoup de craintes dans le Natal. On croit que la plupart de ceux qui sont employés aux plantations de canne à sucre vont se mettre en grève. Ils ont déjà causé de grands dommages aux propriétés des Européens.

Dans la crainte que le danger ne s'accroisse la loi martiale sera proclamée dans tout le Natal, comme elle l'a déjà été en 1906.

Durban, Natal, 18. — Les ouvriers hindous se sont mis en grève ce matin. Tous ceux qui habitent la ville ont été obligés de travailler sans leur travail. Les esprits sont moins excités qu'hier. Les femmes de race blanche et leurs enfants sont quelque peu rassurés; cependant les hauts fonctionnaires de la ville de Durban craignent un soulèvement d'un moment à l'autre. On dit que les grévistes ont été menacés et les griefs de quelques-uns d'entre eux pourraient bien provoquer des représailles.

Une Hindoue est morte dans une mine de Dundee, ville située à vingt milles au nord de Ladysmith. On allègue que la mort de cette Hindoue fut causée par les mauvais traitements. Ce triste incident joint à l'arrestation de 2,000 nationaux qui défiaient la loi fédérale, empêchant l'émigration des mineurs d'une ville dans une autre, a indisposé la population en général. Afin d'attirer l'attention du gouvernement impérial sur ce triste état de choses, les hommes ont quitté le Natal et ont traversé la frontière qui les séparait du Transvaal. La plupart des Hindous ont refusé de payer la taxe de \$15 par tête imposée sur chaque Hindou du Natal.

Comme les Hindous font pratiquement tous les travaux dans le Natal, qu'ils sont employés sur les fermes, les chemins de fer, dans les sucreries, sur les plantations, dans les mines, et la plupart des travaux domestiques, cette grève générale paralyse toutes les industries du Sud-Africain. Le Natal à lui seul compte, d'après le recensement de 1911, 140,000 Hindous et autres Asiatiques. Dans les autres colonies on en compte plusieurs milliers de plus.

Le gouvernement ne tient pas à déclarer la loi martiale car l'emploi des troupes impériales pour la suppression des troubles chez les Hindous, causerait un vif mécontentement dans l'Inde anglaise où le peuple est indigné du traitement infligé aux Hindous dans les colonies britanniques.

UNE EMEUTE AU NATAL

Ladysmith, Natal, 18. — Un millier d'Hindous se sont soulevés ici, revendiquant comme sujets britanniques l'égalité de traitement avec les blancs. La police montée a dispersé la foule, mais les Hindous paraissent dangereusement excités. La situation est considérée comme tellement grave qu'une garde civique a été constituée et que la police a été pourvue de revolvers.

A LA POLICE

TENTATIVE DE MEURTRE
Un Italien, Vincenzo Cieralli a porté plainte ce matin, contre un de ses compatriotes, Rocco Ragnone qui aurait essayé le 19 août dernier, de le tuer en tirant plusieurs coups de feu dans sa direction. Cieralli pensionnait avec plusieurs autres amis chez Ragnone qui demeure au No 2120 rue Bordeaux. Le 19 août il s'éleva entre eux une querelle à propos d'un cousin. La querelle dégénéra en bagarre. C'est alors que Ragnone tira cinq coups de revolver dans la direction de Cieralli, sans l'atteindre heureusement. L'accusé a comparu ce matin devant le magistrat Lanctôt et a déclaré qu'il n'avait agi ainsi que pour effrayer Cieralli.

SENTENCE

Louis Dumont arrêté samedi soir pour avoir volé la denture du magasin H. Apple, rue Sainte-Catherine Est, un canif valant \$5.00, a été condamné à 8 jours de prison.

POUR AVOIR VOLÉ SON PASSAGE

Un Roumain du nom de Frank Gluck, a été condamné, par le magistrat Lanctôt à \$10.00 d'amende ou 15 jours de prison. L'accusé avait fait le voyage de Sainte-Anne à Montréal à bord d'un train de fret.

ON LES FOUILLE

Durant la journée d'hier des agents de police désignés par le chef Campeau ont fouillé 18 Russes, 10 Italiens, 6 Polonais, 5 Roumains, et 2 Allemands, pour s'assurer s'ils étaient en possession d'armes à feu ou autres.

PORT D'ARMES ILLÉGAL

Le jeune Italien La Diga arrêté hier soir au Café d'Italie pour avoir eu en sa possession un revolver chargé a été renvoyé en Cour des Jeunes Délinquants, ce matin, par le recorder Sempie, à cause de son jeune âge.

Le Roumain Antmar Lurky qui se servait du manège militaire comme cible a été condamné à \$50.00 d'amende ou deux mois de prison.

Le nommé Andrews pour avoir exhibé à ses amis sur le boulevard Saint-Laurent, un revolver 32 et été condamné par le recorder Sempie à \$5 d'amende ou 20 jours de prison.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

LA CONSTRUCTION

M. A. Chausse, directeur municipal du service de la construction a établi le bilan de l'année jusqu'à date. Il trouve que la valeur des édifices pour lesquels on a pris des permis en 1913 est déjà de \$29,000,000, avec 1,200 permis de permis que l'an dernier. Il est probable, croit-il, que la valeur totale de l'année sera de tout près de \$30 millions.

CRIME DE L'ALCOOL

L'ANCIEN DETECTIVE METIS
PIERRE PICARD TIRE SUR
SA FEMME, CE MATIN, ET
TUE SON ENFANT ADOPTIF
QUELLE TENAIT DANS SES
BRAS.

IL AVERTIT LA SURETE.

L'esprit obscurci par les fumées de l'ivresse, Pierre Picard, un ancien détective de la Sûreté municipale de Montréal, a tué son enfant adoptif âgé de 22 mois, en voulant tuer sa femme qui cherchait à s'enfuir devant ses menaces chez elle, 73 rue Milton. Il était deux heures et quarante ce matin, quand Picard se présenta chez sa femme. Cette dernière, séparée de son mari depuis plus de six mois, est tenancière d'une maison de pension. Il y avait déjà vingt semaines que Picard n'avait pas vu sa femme, lorsqu'il s'y présenta. Il se mit à la querelle. Pour éviter les coups qui menaçaient de pleuvoir sur elle et sur son enfant, qu'elle tenait dans ses bras, Mme Picard agrippa l'escalier pour se réfugier au premier étage. Picard, alors, tira un revolver et pointa sa femme, tira. Le coup atteignit l'enfant au poulmon. Sa mort fut instantanée. Le bébé âgé de vingt-deux mois était qu'il était orphelin et avait nom Georges Gibb. Attirés par le bruit de la détonation, les pensionnaires qui se trouvaient dans la maison descendirent en toute hâte et trouvèrent Mme Picard dans l'escalier, près du cadavre de la petite victime. Le meurtrier avait fui. La police, avertie, se rendit aussitôt rue Milton. Les agents firent sans retard des recherches dans les environs, mais en vain.

"VENEZ ME PRENDRE"

Vers huit heures et demie, le chef Charpentier reçut un message téléphonique de Picard lui-même.

"Si vous voulez m'avoir, dit-il, je suis sur la rue Verville. Venez me chercher, sinon je me tue."

Le chef détacha aussitôt les détectives Cowan, Lahne et O'Donnell qui se rendirent à l'endroit indiqué, au 73 rue Verville. Ils trouvèrent la tête des agents, car il n'y avait personne rue Verville.

C'EST UN METIS

Pierre Picard, un Métis, était entré au service de la Sûreté municipale en 1896. En 1902, il fut renvoyé. Il entra alors au service de la police où il fut nommé caporal. Lors de la grève sanglante de Buckingham il faisait partie d'une agence de détectives privés qui furent envoyés sur les lieux pour maîtriser les grévistes. A la suite d'une manifestation, il fit feu sur un gréviste qui tomba raide mort. Il y eut à ce sujet un procès retentissant à la suite duquel Picard fut acquitté.

Depuis qu'il avait abandonné le poste de détective privé, Picard travaillait comme gardien de nuit. A la dernière heure, le meurtrier n'a pas encore été arrêté. On croit beaucoup qu'il se fasse justice lui-même comme il l'a déclaré par téléphone au chef Charpentier.

TRAMWAYS ET AUTOBUS

ON PARLE DES OFFRES DES
DEUX COMPAGNIES A L'HOTEL
DE VILLE, MAIS ON NE SE COM-
PROMET ENCORE NI POUR L'UN,
NI POUR L'AUTRE.

Les lettres de la Compagnie des Tramways et de la Compagnie Canadienne des Autobus font le sujet de toutes les conversations à l'Hotel de Ville, mais on ne va pas encore jusqu'à se prononcer sur le mérite de chaque offre.

L'avis général est qu'un privilège de 40 ans est trop long, mais on ne dit pas si l'on est prêt à fixer un terme plus court.

Le commissaire Lachapelle dit que le bureau mettra les offres de tramways à l'étude et qu'il prendra toute la responsabilité de ses recommandations, et il ajouta qu'il se fera justice lui-même comme il l'a déclaré par téléphone au chef Charpentier.

Pour ce qui est de l'offre de la Compagnie des Autobus, on attend les détails que fixera le bureau de direction à son assemblée de jeudi. On pense que si une lutte sérieuse s'engage entre les deux compagnies, le public ne pourra qu'en bénéficier.

L'échevin L. A. Lapointe a aussi mis sur le tapis la question de l'expropriation de la Montreal Water and Power Company. Il partira après-midi pour Québec afin d'obtenir, en sa qualité de président de la commission de législation, que la clause des amendements à la charte de la compagnie qui abrogerait le droit qu'a la Ville d'exproprier la compagnie quartier par quartier ne soit mise à l'étude qu'en même temps que la clause de la charte de Montréal par laquelle la Ville demande l'abrogation de l'article du "going concern".

Une délégation de citoyens de Témiscoumbe est venue faire plusieurs demandes aux commissaires. L'une d'elles concerne le service des tramways. Le chef de la délégation a fait observer aux commissaires que la compagnie a fixé à 4 h. 30 le temps où l'on peut payer avec des billets jaunes dans le Métro, mais qu'il n'y a pas de billets jaunes dans les usines Anagn. Il demande qu'on introduise une clause semblable dans le projet d'un nouveau contrat.

LES CINQ DISTRICTS

L'Association des Marchands Détailliers, qui compte cinq cents membres, tiendra demain soir une assemblée plénière pour discuter la division de la ville en cinq districts électoraux. Elle compte que tous les membres seront présents.

TENTATIVE DE SUICIDE

Seymour Blanchet, fils de l'ancien juge Blanchet, s'est logé un balles dans la tête, la nuit dernière.

(De notre correspondant)
Québec, 18. — Une tentative de suicide a été commise ce matin dans une maison de pension de l'avenue Sainte-Genève. Seymour Blanchet, âgé de 32 ans, fils de feu le juge Jean Blanchet, s'est logé une balle de revolver dans la tête, vers

trois heures ce matin, dans un moment de découragement.

Le coup n'a pas amené la mort de l'infortuné, mais son état est très critique et on ne croit pas qu'il survive. Le père du malheureux est mort il y a quelques années dans des circonstances identiques.

LA GUERRE AU VICE

LE CONSEIL MUNICIPAL ORDON-
NERAIT L'ARRESTATION DE
TOUTE JEUNE FILLE DE
MOINS DE SEIZE ANS QUI SE
PROMENERA SEULE PASSE MI-
NUIT.

RESTRICTIONS.

Le conseil sera bientôt saisi d'un règlement défendant aux jeunes filles de moins de 16 ans de se trouver seules dans la rue passé minuit, sous peine d'être traduites en Cour des Jeunes Délinquants.

Les détails de l'ordonnance ne sont pas encore établis, mais il est probable qu'elle sera présentée à la session des jeunes filles qui ne seront pas escortées ou qui ne justifieront pas d'une commission pressée à faire pour leurs parents.

La police a fait la visite, la nuit dernière, des restaurants chinois et autres où l'on donne à manger après minuit et y a trouvé une quantité de jeunes filles, des enfants presque, qui attendaient qu'on leur paie à souper.

A moins de constater un délit, la police est impuissante à réprimer ces occasions d'immoralité et c'est pour cela qu'elle demandera au conseil municipal la réglementation dont nous parlons.

On espère par ce moyen faire diminuer le nombre des noctambules.

TEMOIGNAGE DE MME PICARD

A 11 heures s'est tenue l'enquête du coroner.

Mary Nora O'Brien, la femme de Picard, est la première à être entendue. Le coroner lui demande d'abord: "Qu'est-ce que vous savez?" Elle répond sans hésiter: "Mon mari. — Où? — Vers 3 heures ce matin. — Dans ma maison. Alors le coroner lui demande de raconter comment la chose s'est passée.

Vers 2 heures ce matin, mon mari est venu frapper à la porte. Sur mon refus de lui ouvrir, parce que j'en avais peur, il a défoncé la chaisière et entra. Je montai au second étage, où se trouvaient quatre pensionnaires. Mon mari me suivit et se mit à frapper dans les chambres en brandissant un revolver, puis il se retourna. Quarante minutes plus tard, il revint et en entrant il dit ces paroles devant M. J. Cood et un autre pensionnaire: "Je vais commettre un acte de désespoir. Je vais tirer cette femme. Il monta au second étage suivi de M. Cood. Celui-ci essaya de le désarmer mais il le repoussa et élevant un revolver qu'il avait sorti de sa poche, il tira sur moi. A ce moment j'avais l'enfant dans les bras. Je ne me sentis pas atteinte et je me suis enfuie. Presque aussitôt le scotch qui me couvrait le visage me coula sur le cou et je vis la tête du bébé retomber en arrière. Alors le montrant à mon mari: "Il est mort! vous ce que tu as fait, Pierre!" Il me répondit: "Tu vas le suivre!"

Après cette menace je sortis par la fenêtre et passai sur le balcon de la maison voisine. Quand je revins chez moi, mon mari n'y était plus et aucun pensionnaire ne l'avait vu sortir. Je fis appeler la police qui arriva quelques minutes plus tard.

Cette déposition a été presque entièrement corroborée par deux des pensionnaires: MM. Cood et Desrosiers.

Le jury a rendu un verdict de meurtre, laissant à la police le soin de faire l'arrestation de Picard, qui est encore au large.

VOL AUDACIEUX

UN BANDIT PILLE UN WAGON-
POSTE APRES AVOIR LIGOTÉ
LES COMMIS.

(Service de la Presse Associée)
San Francisco, 18. — Sur toute la distance qui sépare San Jose et San Francisco, le wagon-poste du train de Los Angeles a été aux mains d'un bandit, ce matin. Le misérable s'introduisit subrepticement dans le wagon, saisit à tour de rôle les trois commis de malle et les ligota, puis il fit mesurer dans les sacs de malle.

Avant d'arriver à San Francisco, le bandit souleva le borsaire aux commis et s'échappa. On ne connaît pas encore le chiffre de la somme que cet individu a volée.

LES ENSEIGNES LUMINEUSES

Deux inventeurs demandent au conseil municipal d'amender le règlement des enseignes lumineuses qui oblige à avoir au moins une la-pa-électrique à l'ave des verres grossissants à facettes, il suffit de deux lampes pour en remplacer vingt. A l'appui de leur affirmation ils ont montré, à l'Hotel de Ville, la lettre H comprenant vingt rossettes en verre qui donne un bon éclairage avec deux lampes ordinaires.

POUR LES INVENTEURS

MM. Pigeon, Pigeon & Davis, solliciteurs de brevets, Montréal, nous informent que pour la semaine du 4 novembre 1913, 133 brevets canadiens ont été échus, sur lesquels 84 ont été accordés à des Américains, 21 à des Canadiens, 19 à des inventeurs anglo-irlandais et 9 à des inventeurs des pays étrangers.

Sur les inventeurs canadiens, 8 sont de la province d'Ontario, 5 de Québec, 3 du Manitoba, 3 de la Colombie Anglaise, 1 du Nouveau-Brunswick, et 1 de l'île du Prince-Edouard.

Aux Etats-Unis pour la même semaine, 719 brevets ont été échus dont 9 à des inventeurs canadiens.

IL RECLAME \$5,000.

George S. Kirvan poursuit la compagnie Kirvan Dole Limited, en liquidation pour \$5,000. Il prétend qu'en janvier 1912, il avait été engagé comme directeur-gérant de la compagnie avec un salaire de deux mille dollars par année et 25 pour cent des bénéfices après que dix pour cent auraient été payés aux actionnaires. Il réclame un an de salaire et des dommages.

UN DEUIL CRUEL

(Service spécial)
Roberval, 18. — La mort vient de jeter dans le deuil profond M. Errol Lindsay, notaire de cette ville et son épouse, en enlevant à leur affection leur fille unique, Marie-Louise-Cécile, leur unique enfant décédé dimanche matin à l'âge de 4 ans. La chère petite a été enlevée, dans l'espace de quelques heures par le croup.

Le "Devoir" offre aux parents affligés ses plus sincères condoléances.

LE DISCOURS DU BUDGET

IL SERA PROBABLEMENT PRON-
ONCE JEUDI SOIR A LA CHAM-
BRE. — LA PREPARATION DES
COMPTES PUBLICS. — UNE DE-
LEGATION DE SAINT-AGAPIT-
VILLE.

DES NOMINATIONS

Québec, 18. — Il semble entendu que le discours du budget sera prononcé jeudi soir à la Chambre. On est à mettre une dernière main au département du Trésor, à la préparation des comptes publics qui seront déposés à la Chambre dans quelques jours.

Québec, 18. — M. Ed. Skarlett Trehearne a été nommé commissaire à Londres, pour recevoir les affidavits pour la province de Québec.

Le cabinet provincial a reçu, ce matin, une délégation de la municipalité de Saint-Agapitville, Co., de Lobbinière, au sujet d'un emprunt de \$9,000 en vertu de la loi des bons chemins pour l'amélioration des chemins de la municipalité.

Le conseil avait délégué deux représentants, M. Dr. Paradis, conseiller, et le secrétaire, M. G. Demers, pour appuyer le projet, et une autre délégation composée de deux conseillers, MM. Daigle et Rogers et de deux citoyens, MM. Chs. B. Daigle et Flammant, étaient venus s'opposer à l'emprunt.

Le cabinet a entendu les deux parties et se prendra la question en considération.

M. Thos. Warren, instituteur de St. Thomas de Montagny, a été nommé inspecteur d'écoles pour le district d'Arthabaska, pour succéder à M. Bergeron.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

LES "AUTOBUS" EN APPEL.
La Cour d'Appel sera saisie, cet après-midi, de la cause en annulation du règlement 453 adopté le 10 juin 1912 par la Cité de Montréal aux fins de permettre l'établissement, l'entretien et l'exploitation de lignes d'autobus.

Le jugement dont on fait appel a été rendu par le juge Demers, le 23 mai 1913, il déboutait Donald Robertson le demandeur, de sa poursuite.

Le jugement en cour de pratique ce matin dans la cause de P. Robillard vs la Corporation des Huissiers de Montréal.

M. Robillard avait demandé un "quo warranto", en Cour de Pratique, et sa requête fut accordée, le 27 septembre dernier, le bref, remis le 26 du même mois, et signifié le 3 octobre. Dans l'intermédiaire, le requérant changea quelques-uns de ses allégués, sans produire un affidavit. Sur quoi la Corporation des huissiers prit une exception à la forme, le tribunal maintint l'exception à la forme, avec la réserve toutefois que si le requérant produit un affidavit dans les huit jours, celle-ci ne sera maintenue que pour les frais.

POUR ARRESTATION NON MOTIVÉE.
Adèle Autay, femme d'Olivier Péloquin, poursuit en Cour Supérieure, devant le juge Archer, la Cité de Montréal. Le père de la demanderesse tient un magasin rue Craig Est, 857. Le 11 novembre 1911, deux agents prétendirent s'être introduits chez elle et avoir obtenu qu'elle leur vendît des spiritueux, sans licence. Elle fut condamnée à \$14 de frais et à \$50 d'amende par le recorder. Cependant le jugement fut cassé par le juge Lanctôt sur un bref de sontrari, parce que le magasin était au nom du mari et non de la femme, et que c'est contre ce dernier que la poursuite aurait dû être intentée. Mme Péloquin réclame actuellement de la Ville \$1,975 pour les dommages causés à sa santé et à sa réputation.

POINT DE DROIT.
Dans une cause de Wilcox et Frost, de Londres, contre Lussier, Me Gustave Monet, désire que les demandeurs qui n'ont pas leur siège d'affaires dans la province de Québec, soient tenus de donner un cautionnement pour les frais. Me Heward, avocat de Wilcox et Frost, s'oppose, prétendant que l'exception dilatoire doit être prise dans les trois jours du rapport de l'action. A cela, Me Monet répond qu'il ne s'agit pas d'une exception dilatoire, parce qu'il ne demande pas la suspension des procédures, mais d'un droit absolu réclamé par une motion pure et simple. Il cite, à l'appui de sa prétention, un jugement de M. Mathieu dans une cause identique de Cyr contre Bryson. Le président du tribunal, M. Beaudin a pris la cause en délibéré, après avoir demandé aux avocats de l'une et de l'autre partie de lui fournir toutes les autorités dont ils pourraient disposer, car il s'agit de décider un point de loi important.

INJUNCTION INTERESSANTE.

M. le juge Beaudin rendra jugement, cet après-midi, sur l'injunction demandée par la Special Construction Company contre Saint-Denis. La construction d'un édifice commandée par M. Saint-Denis à la compagnie précitée était commencée, quand il s'éleva des difficultés entre les parties et l'entrepreneur suspendit ses travaux. Le propriétaire les fit continuer. De là l'injunction pour faire cesser les travaux, l'entrepreneur prétendant que l'intimité a pris illégalement possession de l'édifice.

LE TRICENTENAIRE DE SHAKESPEARE

C'est en 1916 qu'il sera célébré. Mais déjà le Comité spécial s'occupe de trouver un site où pourrait s'élever le monument somptueux qui compte déjà la mémoire du grand poète.

Les fonds jusqu'à présent recueillis dépassent cent mille livres. On pense que le tricentenaire verra une superbe apo-théose.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE